

# Perspectives



Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Juin 2006, numéro quatorze

La dette  
québécoise,  
un problème  
oui ou non ?



# Agir ensemble pour le Québec!

Des dizaines de milliers de personnes provenant du monde syndical, étudiant et communautaire de toutes les régions du Québec sont descendues dans les rues de Montréal pour une grande manifestation à l'occasion de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Sur le thème *Toujours debout!*, les manifestants sont venus exprimer leur ras-le-bol des politiques antisyndicales et antisociales du gouvernement Charest. Une impressionnante délégation de la CSN et le beau temps étaient au rendez-vous. En cette journée des travailleuses et des travailleurs, je me suis sentie vraiment fière d'être à la tête d'une organisation si vivante, si mobilisée pour l'avenir du Québec. Quinze jours auparavant, je dressais un bien sombre bilan de trois années de pouvoir libéral.

Ce qui caractérise ce gouvernement, à mon avis, c'est non seulement son manque de transparence, ses improvisations et ses décisions unilatérales sans véritables débats publics, mais aussi sa gestion par crises et coups de force, et son incapacité à faire des consensus et à rallier les Québécoises et les Québécois derrière des projets mobilisateurs.

## Une fracture sans précédent

Rarement a-t-on vu dans l'histoire du Québec, un gouvernement s'attaquer aussi directement aux forces organisées et aux syndicats, et plus particulièrement à la CSN. Le premier ministre accorde si peu de considération à la société civile qu'il a mis fin à une longue tradition en n'invitant pas les chefs syndicaux à une



rencontre, le 1<sup>er</sup> mai, comme cela se fait au Québec, depuis des décennies. Cette fracture profonde constitue une première dans un Québec qui a toujours misé sur la concertation.

Parallèlement, on constate un désintéressement de plus en plus marqué de la population québécoise pour la chose politique. Le faible taux de participation lors de la dernière élection partielle en est la plus belle illustration. Il n'y a pas de projets ni de politiciens mobilisateurs. Pire, la conjoncture politique et sociale actuelle pourrait favoriser la réélection d'un gouvernement du PLQ, une hypothèse que beaucoup d'entre nous n'osent même pas imaginer.

Il faut sortir de cette morosité, de cette torpeur. Plus que jamais, les organisations syndicales et la société civile ont un rôle à jouer. C'est ainsi que la CSN a décidé de s'impliquer dans le débat public de façon à susciter d'autres choix, d'autres orientations politiques parmi les citoyennes et les citoyens. Pour ce faire, elle lance une vaste campagne de réflexion politique, à laquelle vous êtes conviés.

Dès l'automne prochain, et jusqu'au printemps 2007, nous tenterons de rejoindre le plus de membres possible de nos syndicats affiliés et de citoyennes et de citoyens, dans toutes les régions du Québec. Nous tiendrons une centaine d'assemblées publiques dans les villes et les villages pour faire une lecture commune de la conjoncture et présenter une



autre vision du Québec de demain. Une plate-forme d'interpellation des partis politiques sera aussi débattue. Elle portera sur un certain nombre de questions d'ordre économique, politique, social et environnemental qui se posent pour l'avenir du Québec. Nous mettrons en évidence, bien sûr, des enjeux, des dimensions ou des projets régionaux et locaux laissés pour compte.

Partout où ce sera possible, nous tiendrons des assemblées avec des partenaires provenant d'autres composantes de la société civile, du monde syndical, communautaire, étudiant et environnemental. Orchestrée sur le thème *Agir ensemble pour le Québec !*, cette campagne se veut une invitation large à parler politique avec toutes celles et tous ceux que la chose intéresse ou préoccupe.

### **C'est par nos actions que nous pouvons changer les choses**

Quel genre de Québec veut-on ? Il faut reprendre la parole et notre pouvoir citoyen avant la période électorale, de façon à pouvoir interpellier les candidates et les candidats en lice au prochain suffrage et faire un choix éclairé.

Je vous invite à bien profiter de la pause d'été pour vous reposer et nous revenir plein d'énergie, avec vos idées. Une telle opération ne peut se conclure avec succès sans votre présence, parce que c'est ensemble que nous pouvons agir pour le Québec !

À la rentrée, surveillez l'assemblée la plus près de chez vous.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

Claudette Carbonneau

## **Les fédérations en congrès**

# 10



## **La grande manifestation du 29 avril**

# 16



## **Outgames : événement d'envergure**

# 23

## **Développement durable au Delta Sherbrooke**

# 18



## **L'invité**

### **François Saillant**

### **Finie, la crise du logement ?**

# 31

# La dette québécoise, un problème oui ou non ?

par Jacqueline Rodrigue\*

**L**e gouvernement Charest a récemment décidé de faire du remboursement de la dette son nouveau cheval de bataille. Mais la dette québécoise représente-t-elle vraiment un problème de finances publiques et un problème intergénérationnel, comme le gouvernement veut le faire croire ? Allant jusqu'à mettre en scène un jeune enfant et un homme âgé dans sa publicité, histoire d'humaniser le message ou de culpabiliser tout un chacun. Jamais ce gouvernement n'a été élu avec l'objectif de réduire la dette. Il n'a aucun mandat pour effectuer ce virage à 180 degrés, qui ne sera pas sans conséquence. Par ses choix, le gouvernement engage la société québécoise pour des années. Voilà pourquoi, dès son annonce, la CSN invitait le gouvernement à ouvrir un vaste débat sur la question des finances publiques.

\* En collaboration avec les modules de recherche et d'information de la CSN.

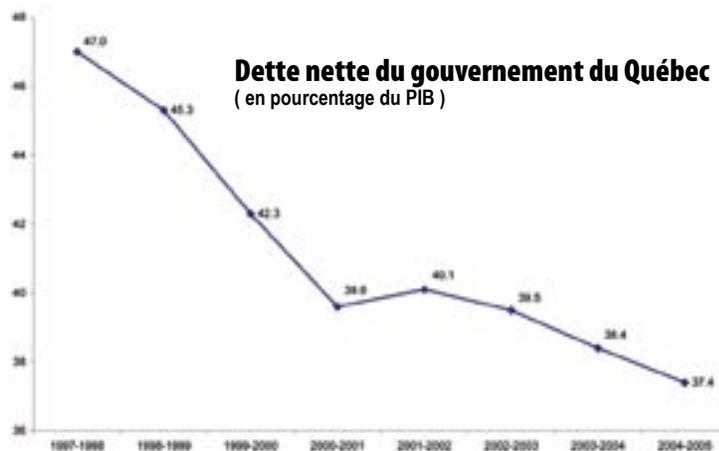
## La dette maîtrisée

« Actuellement, la dette québécoise est parfaitement maîtrisée, et c'est ce qui compte. Depuis 1997-1998, le fardeau de la dette diminue au Québec par rapport au produit intérieur brut (PIB) », explique Pierre Patry, trésorier de la CSN. En effet, le ratio dette nette/PIB est passé de 47 %, cette année-là, à 37,4 % en 2004-2005. Cette évolution, réalisée entre autres par la politique d'équilibre budgétaire, n'est certainement



Photo : Paul Labelle

Pierre Patry



Gouvernement du Québec, Budget 2006-2007, Section 3, page 33



Marcelin Joanis et Bernard Élie lors de leur présentation devant les délégués du conseil confédéral de la CSN, en mars dernier, où il fut question de la dette publique du Québec.

Photo : Clément Allard

pas étrangère au fait que les agences de notation de crédit ont amélioré la cote de crédit du Québec. Des agences considèrent, par ailleurs, que les entreprises québécoises évoluent dans un environnement hautement compétitif du point de vue des coûts de production et du régime fiscal, qui est présenté comme l'une des forces du Québec. Ainsi, dans l'analyse la plus récente de la firme KPMG, le Québec était classé comme l'une des juridictions fiscales les plus avantageuses, tant pour l'implantation d'une entreprise que pour le fonctionnement de ses activités.

Dernièrement, une étude menée par les économistes Marcelin Joanis et Claude Montmarquette confirmait que, si le Québec maintenait sa stratégie actuelle de gestion de la dette, le ratio dette nette/PIB passerait de 35,7 % en 2005-2006 à 19,9 % en 2029-2030. Pour atteindre de tels résultats, il faut maintenir l'équilibre budgétaire, soit que les dépenses n'excèdent pas les revenus, tout en supposant une croissance continue, mais tout de même modeste du PIB<sup>1</sup>.

Ainsi, en 2029-2030, le service de la dette, soit la portion des dépenses

1. Les auteurs ont projeté une croissance moyenne du PIB nominal (incluant l'inflation) de 3,7 % pour les années 2005 à 2019 et de 3,4 % de 2020 à 2029. À titre d'exemple, la croissance moyenne du PIB nominal a été de 4 % de 1990 à 2005.

ses budgétaires qui va au paiement d'intérêts sur la dette, ne représenterait plus que 8,3 % des revenus budgétaires, alors qu'en 2004-2005 cette proportion était de 12,8 % et de 17,7 % en 1997-1998. D'autres études moins récentes concluaient aussi à la réduction progressive du fardeau de la dette dans un contexte de croissance du PIB nominal (incluant l'inflation)<sup>2</sup>. Soulignons que toutes ces études prennent en compte l'évolution du profil démographique du Québec, donc le vieillissement de la population.

« Même le ministre des Finances, Michel Audet, admettait, lors de la présentation du budget, qu'avec le seul maintien de l'approche budgétaire actuelle, donc en l'absence du Fonds des générations qu'il propose, la dette totale représentera, en 2025, 30 % du PIB, contre 25 % avec la mise en place du Fonds, rappelle Pierre Patry. Actuellement, nous pouvons craindre que ce Fonds ouvre la voie à une stratégie accélérée de remboursement de la dette, au détriment des investissements dans les programmes sociaux, les services publics et les autres missions de l'État », ajoute-t-il.

2. Étude du Conference Board du Canada pour la Commission Séguin (2001), fascicule n° 22 de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics (1996).

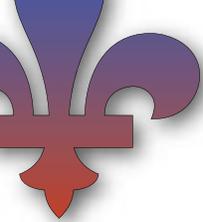
## Parfois dans le rouge, parfois non !

Bernard Élie, professeur au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, rappelait, en mars dernier, lors d'une session de formation destinée aux délégués du conseil confédéral de la CSN, qu'en 1945, au sortir de la guerre, ses parents et ses grands-parents lui ont légué une dette, au fédéral seulement, qui représentait alors 150 % du PIB. Mais celle-ci s'est éteinte peu à peu avec la croissance économique qui a eu cours dans les années 50, 60 et 70.

S'il est vrai que la dette québécoise a connu des hausses importantes dans les années 70, 80 et 90, c'est, il faut le rappeler, parce que le Québec a connu dans les années 70 une explosion de ses besoins en matière d'équipements collectifs et d'infrastructures. De plus, dans les années 80, des taux d'intérêt frôlant les 18 % ont fait augmenter le service de la dette de façon importante, alors que les années 90 ont vu se développer le déséquilibre fiscal avec Ottawa.

Pour prétendre que la dette n'est pas maîtrisée et qu'elle représente un problème important pour les finances publiques du Québec, il faut aussi considérer d'autres aspects, comme sa sensibilité aux variations des taux de change et des taux d'intérêt. Or, selon les données du dernier budget, 92 % de la dette totale est libellée en dollars canadiens, alors que 2,3 % l'est en yens et 1 % en dollars américains. La dette totale est donc peu





► soumise aux contraintes des marchés financiers et monétaires internationaux. Autre élément qui permet de mettre en perspective le problème de la dette, c'est qu'elle est détenue pour une large part par des intérêts québécois. Ce faisant, les intérêts versés sur la dette constituent donc des revenus qui demeurent dans l'économie québécoise.

### Le déséquilibre fiscal

Une étude du Conference Board du Canada, menée en février 2002 pour la Commission Séguin, établissait que le déséquilibre fiscal entre le Québec et Ottawa privait le Québec de près de trois milliards de dollars annuellement. Depuis, malgré ces constats et de nombreuses conférences fédérale-provinciales sur le sujet, le déséquilibre fiscal persiste.

Actuellement, les transferts fédéraux ne représentent que 22,3 % des dépenses de santé des provinces et 11,5 % de celles de l'éducation, de l'aide sociale et des autres programmes sociaux. En avril dernier, lors du discours du trône, le gouvernement Harper annonçait son intention de traiter du déséquilibre fiscal avec les provinces, ce qu'il a confirmé lors de la présentation de son budget. Reste à voir maintenant si les discussions produiront des résultats probants à ce problème criant.



Photo : Sophie Marcoux

**Le niveau d'endettement doit demeurer soutenable pour les générations futures, tout en assurant le financement adéquat des infrastructures et des services publics.**

### Battage médiatique

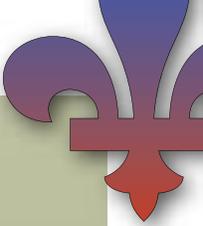
Jamais l'actuel gouvernement du Québec n'a signifié, lors de la dernière campagne électorale, son intention de faire de la réduction de la dette une priorité. Comme chacun le sait, le Parti libéral faisait alors de la réduction des impôts son cheval de bataille. Pourtant, de nombreux sondages indiquaient que la population québécoise ne croyait pas que le gouvernement disposait des marges de manœuvre suffisantes pour réduire les impôts sans nuire aux services.

Étrangement, au cours des derniers mois, on a assisté à la mise en place d'opérations médiatiques visant à faire du remboursement de la dette l'une des priorités du gouvernement, et ce, notamment à l'approche du dévoilement du dernier budget.

### L'équité intergénérationnelle

En février dernier, lors de sa participation aux consultations prébudgétaires du ministre des Finances, Michel Audet, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, rappelait la sensibilité de la CSN à l'égard de la préoccupation des jeunes concernant l'équité intergénérationnelle. La CSN représentant elle-même beaucoup

de jeunes dans divers milieux de travail, Claudette Carbonneau déclarait : « La dette publique ne doit pas représenter un fardeau insoutenable pour les générations futures. Toutefois, pour qu'il y ait équité intergénérationnelle, il faut aussi que l'État puisse financer les actifs publics dont les générations futures auront besoin. Les investissements publics jouent un rôle important dans la compétitivité et le niveau de vie d'une nation, et ceux-ci ne doivent pas être sacrifiés à des remboursements précipités de la dette dans un contexte où les finances publiques ne le permettent pas. »



D'ailleurs, depuis nombre d'années, le Québec a eu recours aux emprunts pour financer des investissements pour nos équipements collectifs et nos infrastructures. « Les questions d'équité inter et intragénérationnelles ne peuvent se limiter à l'analyse de la seule question de la dette publique. La qualité des programmes sociaux, les politiques de développement de l'emploi, la qualité de l'environnement, le développement durable, les valeurs d'équité et de justice sociale sont d'autres questions qui doivent mériter autant d'attention des gouvernements lorsqu'il s'agit de procéder à des choix sociaux qui engagent les générations actuelles et futures », de poursuivre la présidente de la CSN.

Le débat sur les finances publiques doit englober tout autant le niveau des dépenses publiques que celui des revenus et de la dette. Mais, en définitive, il s'agit d'un débat sur la place et le rôle de l'État dans la société. Un désengagement de l'État se traduit par une réduction des revenus ou un sous-financement des services publics et, conséquemment, entraîne des coûts additionnels pour les citoyennes et les citoyens, qui doivent déboursier de leur poche ce qu'ils assumaient collectivement par le biais de la fiscalité.

Pour les générations futures, le niveau d'endettement doit demeurer soutenable, en ce sens que le service de la dette ne doit pas accaparer une part trop importante des revenus courants et futurs. Par ailleurs, on doit assurer le financement adéquat



Photo : Clément Allard

**Claudette Carboneau en commission parlementaire, accompagnée de Normand Brouillet, adjoint au comité exécutif de la CSN.**

des infrastructures et des services publics de qualité. Un équilibre entre ces deux objectifs doit être trouvé. Une trop grande aversion pour l'endettement fait courir le risque aux générations futures de se retrouver avec un stock de capital public déficient. Elles seraient alors obligées d'avoir recours à des solutions individuelles pour répondre à leurs besoins.

### **Un vaste débat public**

Comme on a pu le constater, depuis qu'il est au pouvoir, les priorités de ce gouvernement ont souvent changé. Pour les représentants de la CSN, le gouvernement ne peut enclencher un tel virage, en priorisant maintenant le remboursement de la dette,

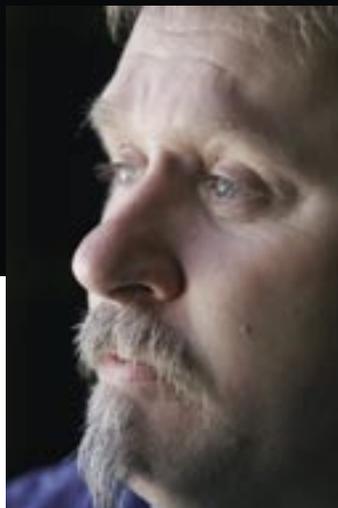
sans tenir un vaste débat public. Il ne s'agit pas de se comporter comme si elle n'existait pas, il ne s'agit pas non plus de faire peur à tout le monde et surtout pas de monter les générations les unes contre les autres.

La question des finances publiques devrait interpeller l'ensemble de la population, car elle est déterminante pour les choix qu'une société peut faire en termes de services publics et de leur accessibilité, d'où l'importance de susciter le débat sur cette question et de soulever les véritables enjeux. Plusieurs questions se posent : Y a-t-il urgence de rembourser la dette ? Comment assurer l'accessibilité des services publics et leur financement adéquat ? Le finan-

cement du Fonds des générations est-il équitable ? Quelles contributions devrait-on attendre des individus et des entreprises ? On ne peut pas traiter des finances publiques à la pièce ; il y a lieu de faire une analyse complète de la fiscalité et de s'interroger sur de nouvelles sources de revenus. Il faut avoir une vue d'ensemble, d'où l'importance de réunir un forum où les différents points de vue pourront être exprimés et où l'on pourra livrer des analyses documentées, ont fait valoir la présidente et le trésorier de la CSN.

# « Ils m'ont sauvé la vie ! »

**Jean Sigouin, un travailleur de la construction de Bécancour, âgé de 46 ans, reçoit aujourd'hui des prestations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Bon an, mal an, il donne de 15 à 20 sessions de formation en santé-sécurité au travail, d'une durée de quatre jours, aux nouveaux venus dans le secteur de la construction. Il aurait pu en être autrement, tout autrement. Il aurait pu mourir ou devenir quadriplégique. Il s'en est sorti vivant.**



**M**anœuvre spécialisé dans l'industrie de la construction, Jean Sigouin a utilisé durant 25 ans différents outils vibrants, particulièrement les marteaux piqueurs servant à concasser du béton. Été 2001 : « Ça commence par des mains engourdis. Je pensais que j'avais le syndrome du canal carpien ou un torticolis. » Réaction normale : les gestes répétitifs et l'utilisation d'outils vibrants durant plusieurs années entraînent souvent, entre autres, des épicondylites (douleur aux bras) et des tendinites (inflammation des tendons qui relient les muscles aux os ou à d'autres parties du corps). C'est douloureux.

Jean Sigouin passe des tests. En octobre 2001, le médecin le convoque. Il l'informe : « Nous avons une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne : tu n'as pas la sclérose en plaques. La mauvaise : nous devons t'opérer d'urgence », se rappelle très bien le travailleur. On vient de constater une double hernie cervicale. Le spécialiste est clair : « Si on ne t'opère pas, tu ne te rends pas à la fin du

par Michel Crête

Photos : Clément Allard

mois. » Jean Sigouin était en train de paralyser complètement. Il devait être opéré avant qu'il ne soit trop tard. C'est ce qu'il a appris un vendredi, et le mardi suivant on procédait à l'intervention chirurgicale. Il avait 95 % de chance de s'en tirer et 5 % de risque de rencontrer des complications : devenir quadriplégique, se réveiller avec un collier frontal-cervical ou mourir. Il a été opéré à temps et l'intervention a réussi. Il a porté un collier cervical durant trois mois et a été en convalescence et en réadaptation durant deux ans avant que le médecin ne l'autorise à réorienter sa carrière.

## **Constatacion et contestation**

Avant que la CSST ne reconnaisse son état de santé et ne l'indemnise, Jean Sigouin a eu droit à des prestations

d'assurance-emploi et de Médic-Construction pour subvenir à ses besoins.

Son médecin a confirmé que sa lésion professionnelle était due à ses années de maintenance d'outils vibrants. Il s'est donc adressé à la CSST afin d'être indemnisé. La Commission a refusé, soutenant que les délais pour présenter sa demande étaient expirés.

Jean Sigouin s'est tourné vers son syndicat, la CSN-Construction. Le syndicat l'a mis en contact avec un conseiller syndical de la CSN, spécialiste en défense et représentation des travailleurs victimes d'accidents ou de maladies du travail. Après avoir obtenu gain de cause sur la question des délais, le conseiller a demandé une nouvelle expertise médicale, payée à 80 % par la CSN. Elle a

**En février 2006, devant la Commission de l'économie et du travail, portant sur le Rapport d'évaluation du Bureau d'évaluation médicale, Roger Valois, vice-président de la CSN, réclamait l'abolition de ce Bureau et exigeait le respect de l'avis du médecin traitant pour les victimes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.**

« Je ne veux pas  
que les nouveaux venus  
vivent ce que j'ai vécu,  
et vu aussi. »



corroboré les dires du médecin traitant selon lesquels sa lésion professionnelle était bel et bien due au travail.

Cette première étape franchie, on pouvait demander à la CSST de l'indemniser. Ça n'a pas été facile. Il a fallu argumenter, plaider et prouver que c'était bien le travail qui était responsable de son état. En 2004, trois ans après le début des symptômes de sa lésion professionnelle, la CSST a finalement rendu une décision favorable à Jean Sigouin.

### La réorientation

Jean Sigouin ne s'était jamais vu travailler ailleurs que sur un chantier de construction. Mais son médecin lui a dit qu'il ne pourrait plus y retourner. Des travaux légers dans la construction ? Ça existe très peu. Quoi faire ? Des conseillers de la CSN l'ont encouragé à suivre un cours de santé-sécurité à l'Association sectorielle paritaire de la construction (ASP). Il est devenu formateur. « Je ne veux pas que les nouveaux venus vivent ce que j'ai vécu, et vu aussi », affirme Jean Sigouin.

### L'appui de la CSN

Pour lui, ces trois années de bataille n'ont pas été faciles à plus d'un égard. « Je ne souhaite ça à personne. J'ai vécu des moments de découragement. Imaginez ! Ça vous arrive du jour au lendemain une affaire comme ça. Tu tournes ça dans ta tête tous les jours, pendant trois ans : les problèmes de santé, financiers et de réorientation. Plusieurs idées te passent par la tête », dit-il, pensif. « Heureusement, j'ai pu compter sur les experts de la CSN. Sinon, j'abandonnais et c'est l'aide sociale qui m'attendait. Ils m'ont sauvé la vie, ces conseillers. »

### L'amour du chantier

« Je suis fier de ce que je fais en santé-sécurité, c'est certain ; c'est important. Mais j'aimerais encore bien mieux être sur les chantiers avec mes *chums*. On arrive un matin sur un terrain, c'est un champ. Quelques mois plus tard, on repart, c'est un édifice. Il y a de quoi être fier », conclut Jean Sigouin.



Les 8, 9 et 10 juin prochain, les travailleurs et les travailleuses de la construction pourront se prévaloir de leur droit de vote pour changer d'allégeance syndicale. Pourquoi voter pour la CSN-Construction ? Parce qu'elle est combative, dynamique et bien organisée. Entre autres, c'est elle qui a pris en main le dossier de la reconnaissance des arpenteurs, il y a quelques années. C'est aussi la CSN-Construction qui avait entrepris la lutte contre l'intimidation et la discrimination dans ce secteur. La loi 135 condamnant ces pratiques est en vigueur depuis mars dernier.

Ce n'est pas tout. La CSN-Construction a un bon projet de convention collective, qui a été adopté dans les assemblées générales par ses membres. Elle a aussi la volonté de faire des alliances avec d'autres organisations syndicales afin de développer la mobilisation, la solidarité et l'unité d'action pour sortir gagnants de la négociation.

# Les fédérations en congrès

par *Yvan Sinotte*

Photos : Michel Giroux

L'année 2006 sera marquée par les congrès des fédérations de la CSN. Ce printemps, six d'entre elles tiendront le leur. Chacune sou-

mettra à ses congressistes des sujets particuliers à son secteur, mais, partout, les préoccupations sont centrées sur le désengagement de l'État, la mondialisation de l'économie, l'engagement syndical et social ainsi que sur la vie syndicale. Les autres fédérations de la CSN tiendront leur congrès soit à l'automne 2006 soit à l'hiver 2007.

## Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt

### Une ressource à protéger, des emplois à sauvegarder



Sylvain Parent

L'industrie forestière, de l'exploitation à la transformation, passe à travers une zone de turbulence qui ne semble pas vouloir s'atténuer : les États-Unis ont toujours refusé de se plier aux décisions rendues en faveur du Canada par les tribunaux d'arbitrage qui se sont penchés sur le dossier du bois d'œuvre ; le rapport Coulombe, commandé par le gouvernement du Québec, exige une révision en profondeur des méthodes

d'extraction des ressources forestières ; les pertes d'emplois se multiplient tant dans les moulins à scie que dans l'industrie papetière.

Le congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt (FTPF) entend bien prendre de front toutes ces embûches qui obstruent l'avenir de ses 13 000 membres, regroupés au sein de 185 syndicats.

« Nous devons revoir nos méthodes de gestion de la forêt, affirme Sylvain Parent, président de la fédération. Nous devons nous adapter et adopter un nouveau modèle de gestion forestière. Il nous faut prendre conscience de la réalité et identifier les outils dont nous nous doterons pour trouver des solutions. Il importe, ainsi, de reprendre la recherche qui conduira vers le développement. »

Lors du congrès, une table ronde réunira des intervenants du secteur : industrie (Guy Chevrette du Conseil de l'industrie forestière du Québec), protection environnementale (Luc Bouthillier, professeur à l'Université Laval en politique forestière et en évaluation environnementale), aménagement du territoire (Marc Beaudoin du Regroupement des sociétés en aménagement forestier du Québec), impact social (Claude Rioux).

Des états généraux succéderont au congrès avec pour objectifs de cibler les forces de l'industrie et d'identifier des produits à développer pour contrer la concurrence, notamment en provenance de l'Asie. Industrie, municipalités, autochtones et partenaires syndicaux seront conviés à ces assises.

## Fédération de la métallurgie

### Investir nos énergies pour un avenir durable



Alain Lampron

Les prochaines années s'annoncent très difficiles dans le secteur industriel, selon Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie (FM). Sans se montrer alarmiste, Alain Lampron maintient que le gouvernement québécois doit adopter au plus tôt une véritable politique de développement industriel.

« Le Québec, prévient Alain Lampron, a besoin de politiques agressives par rapport au développement

industriel, sinon on va être vraiment dans le trouble. À l'heure actuelle, on fait face à un vide total à ce chapitre. »

Le thème du congrès de la FM réfère tant aux énergies que doivent fournir les 22 000 membres de la fédération (210 syndicats) pour exercer les pressions nécessaires en vue du maintien et du développement d'un secteur industriel fort au Québec, qu'à celles que le gouvernement du Québec doit déployer afin de préserver nos industries.

« Il faut consacrer beaucoup d'énergie pour développer les secteurs qui vont bien, estime Alain Lampron, et pour trouver des substituts ou des moyens de convertir les industries menacées de disparaître. Il faut s'attendre, au cours des prochaines années à des réorganisations très importantes. »

Si le domaine du textile est irrécupérable, par exemple, il convient de se tourner vers le domaine de l'aluminerie, qui nécessite une modernisation et qui offre des occasions de développement.

« Mais il n'y a pas que les industries énergivores ; il faut mettre en avant des politiques pour encourager la transformation, la spécialisation, avance Alain Lampron. Quand on appuie l'octroi sans soumission de la construction des wagons de métro pour Montréal, ce n'est pas juste pour les emplois. Ce contrat permettra à Bombardier de recourir à la soudure au laser qui diminuera de 15 % le poids des voitures. Cette technologie, l'entreprise pourra ensuite l'exporter dans différents pays. Nous avons un besoin urgent de politiques gouvernementales qui mettent l'accent sur la recherche, le développement et leurs applications ici, chez nous. »

## Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

### Une profession engagée



Ronald Cameron

**L**e congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) sera centré sur la condition enseignante par rapport aux étudiantes et aux étudiants, aux institutions, aux gouvernements et aux enjeux qui confrontent le milieu de l'éducation, au Québec comme au plan international.

« Pour être à la hauteur de sa profession, souligne le président de

la FNEEQ, Ronald Cameron, l'enseignant doit s'engager dans son travail. La relation avec les étudiantes et les étudiants est basée sur les relations humaines, et pour que celles-ci puissent bien s'établir, ça demande l'implication des uns et des autres. »

Les récents événements survenus dans le secteur public, avec un refus de négocier de la part du gouvernement et l'imposition par décret des conditions salariales, démontrent que la situation vécue dans le milieu de l'enseignement, entre autres, est loin d'être entendue par le gouvernement et par les directions des institutions. La FNEEQ entend bien relayer à ces acteurs les préoccupations de ses 23 000 membres réunis au sein de 78 syndicats, tant des secteurs public que privé.

« Pour y parvenir, note Ronald Cameron, nous devons nous impliquer au-delà de nos institutions. Nous lancerons donc un appel à l'engagement social et politique afin de créer un rapport de force social qui permettra non seulement de combler les besoins en éducation, mais aussi les besoins sociaux en général, le tout en y associant, par la sensibilisation, le milieu étudiant. Dans toutes les sociétés, les enseignantes et les enseignants jouent un rôle de premier plan dans le changement social ; nous devons donc assumer cette responsabilité d'agent de changement dans la nôtre. »

Cette détermination se traduira également par une présence accrue au plan international — la FNEEQ étant membre de l'Internationale de l'éducation — afin de contrer les velléités de certains membres de l'Organisation mondiale du commerce (Nouvelle-Zélande, Japon, États-Unis). Ces derniers souhaitent en effet inclure le volet éducation dans l'Accord général sur le commerce et les services ; ce qui ouvrirait la porte à la privatisation de l'éducation, à une hausse inévitable des frais de scolarité, à une concentration et à une spécialisation de l'enseignement dans les grands centres, au détriment des régions.

L'engagement est ainsi au cœur de la fonction enseignante comme courroie de changement dans la société.

## Fédération des employées et employés de services publics

### Ensemble... un chemin à parcourir



Ginette Guérin

**C**e chemin à parcourir, comme la plupart de nos routes, est partagé en deux voies. Pour la présidente de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), Ginette Guérin, sur la voie de droite foncent à tombeau ouvert les politiques néolibérales pilotées par des gouvernements foncièrement conservateurs ; celle de gauche est occupée par les moyens mis en place pour les éviter, si possible, ou pour

s'en sortir, si ces politiques ont heurté les travailleuses et les travailleurs.

La FEESP compte 362 syndicats, surtout dans les secteurs public et parapublic. Dans le secteur public, ses syndicats ont subi les retombées nocives de la dernière ronde de « négociations ». « À la FEESP, nos syndicats du secteur public ont obtenu une entente au chapitre des clauses non pécuniaires. Mais, comme ailleurs dans le secteur public, nos salaires ont été gelés à la suite du décret gouvernemental des conditions salariales. Ce congrès permettra de débattre de la vie syndicale après le coup de force du gouvernement et l'avènement des partenariats public-privé (PPP), ainsi que des moyens pour les contrer. Il y sera aussi question des services offerts à nos 40 000 membres et du budget que nous y consacrons. »

Déjà, la FEESP a consacré beaucoup d'efforts à la formation syndicale. « Nous devons cependant accentuer ces efforts et nous rapprocher encore plus des membres en nous adressant directement aux délégués qui siègent aux conseils syndicaux de nos syndicats locaux. De plus, nous allons expliciter davantage le contenu des projets gouvernementaux de partenariats public-privé pour que tous soient bien en mesure de différencier cette notion de celle de la sous-traitance. Enfin, à la suite des décisions prises lors de l'adoption du budget des trois prochaines années, nous concentrerons notre action sur le relèvement du niveau de services afin que nos membres reçoivent ce à quoi ils sont en droit de s'attendre en fonction des cotisations qu'ils versent. »

## Fédération du commerce

# Donnons-nous les moyens de transformer notre avenir



Jean Lortie

**J**ean Lortie, président de la Fédération du commerce (FC), prédit un départ en douceur du prochain mandat. Celui-ci permettra de préparer avec soin, par une réforme majeure des structures de l'organisation, les rendez-vous d'importance qui surviendront en 2007 et en 2008 dans les grands secteurs représentés à la fédération. Cette dernière compte 35 000 membres répartis dans 450 syndicats.

« Nous entendons nous donner de nouveaux moyens concernant notre façon de travailler, explique Jean Lortie. Depuis 1989, nous n'avons pas touché à nos structures, nous en sommes à un moment historique de ce point de vue. Nous allons prendre un virage, notamment vers la systématisation de la négociation coordonnée dans les divers secteurs que nous représentons. Par exemple, nous voulons sensibiliser nos syndicats, surtout ceux de l'agroalimentaire, au contexte de la mondialisation. Nous souhaitons aussi donner à nos syndicats du Mouvement Desjardins des moyens pour se redéfinir dans une sphère d'activité qui s'est passablement modifiée. Notre avenir commande donc de nous transformer pour recomposer notre fédération. »

Une première au cours de ce congrès : la signature d'un protocole de solidarité avec la Fédération agroalimentaire de la France, affiliée à la Confédération française démocratique du travail (CFDT). D'ailleurs, le congrès sera l'hôte de deux délégations : de la France et du Pays basque. De plus, il sera proposé que la FC s'affilie à la Fédération internationale de l'agroalimentaire et du tourisme.

Jean Lortie relève qu'au cours des trois dernières années 20 % des membres de la fédération ont eu recours à la grève, que ce soit dans le secteur de l'hôtellerie ou dans celui de l'agroalimentaire. « En 2008, la moitié des effectifs de la fédération sera en négociation : dans l'agroalimentaire, incluant le porc, dans l'hôtellerie et chez Desjardins. En 2007 et en 2008, ce seront les deux tiers de l'organisation qui se retrouveront aux tables de négociations. »



**Le congrès soulignera le départ d'un pilier de la fédération, le vice-président Paul Thibeault, qui aura consacré 44 années de militantisme dans le mouvement CSN.**

## Fédération nationale des communications

# Vivre en société, c'est s'engager



Chantale Larouche

« **L**e cynisme, le défaitisme qui affecte la société québécoise touche aussi nos 7000 membres (100 syndicats) et tout ça se reflète sur l'engagement syndical, l'engagement politique et l'engagement social, indique Chantale Larouche, présidente de la Fédération nationale des communications (FNC). Il est temps de réanimer la nécessité d'un réengagement à plusieurs niveaux, si on veut que la société évolue dans

la bonne direction. »

Cependant, l'engagement ne doit pas se limiter au seul milieu syndical, selon les sujets retenus par la FNC. « L'engagement de la société, des citoyens, c'est important ; mais il faut également un État qui est engagé dans le développement de la société. Ainsi, des débats porteront sur le développement économique avec l'aide de l'auteur Loïc Tassé, spécialiste de la question chinoise. Il faut comprendre que, sans un État fort, notre économie ne peut entrer en compétition avec les économies en émergence. Le concours de l'État est déterminant dans l'essor de la Chine, et nous fait comprendre que le désengagement de l'État et "le tout au privé" n'est pas une solution au développement de nos sociétés, y compris au niveau économique. »

La contribution des médias et de l'industrie culturelle dans le développement du Québec retiendra également l'attention des congressistes. « Nous nous pencherons, poursuit Chantale Larouche, sur la participation réelle et responsable de l'État au développement de l'industrie culturelle, à sa diversité et au financement de la production télévisuelle. Ce n'est pas tout d'investir dans ce secteur, il faut s'assurer aussi de l'efficacité des programmes et des mesures mises en place.

« Soyons clairs, enchaîne Chantale Larouche, s'il n'y avait pas de syndicats dans les médias, les dérives que nous avons connues dans ce milieu seraient nettement plus accentuées : convergences, centralisation aux dépens des régions, promotion croisée des divers produits médiatiques, comme on l'observe chez Quebecor. Il nous faut plus que jamais aiguïser notre vigilance. »

Toute une journée, enfin, sera consacrée à la vie syndicale, à la suite d'une enquête exhaustive dans le milieu, le tout visant à rendre les syndicats plus efficaces et à dynamiser davantage leur action.

# Les jeunes sont plus à risque

par Jacqueline Rodrigue

Photos : Clément Allard



Lise Poulin lors de son allocution à l'ouverture du rassemblement.

**Les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, une centaine de jeunes militantes et militants provenant de divers syndicats de la CSN, tout autant du secteur privé que du secteur public, ont participé au rassemblement de jeunes organisé par la centrale sur le thème de la santé et de la sécurité au travail. Au Québec, selon les données de la CSST, chaque mois, en moyenne, un jeune perd la vie à la suite d'un accident de travail et, chaque année, près de 24 000 jeunes travailleuses et travailleurs de 24 ans ou moins se blessent au travail. De plus, 54 % des accidents de travail chez les jeunes surviennent durant les six premiers mois d'un nouvel emploi. Bien que ces données soient saisissantes, on considère qu'elles sont en deçà de la réalité. Les jeunes, notamment de crainte de perdre leur emploi, ne déclareraient pas tous leurs accidents de travail.**

« Avec le comité national des jeunes, nous avons décidé de tenir un rassemblement portant sur la problématique des jeunes par rapport à la santé et à la sécurité au travail, justement parce que la situation est préoccupante et que nous voulions sensibiliser les syndicats afin d'agir sur ces questions », explique Lise Poulin, secrétaire générale de la CSN et responsable du comité national des jeunes.

Parmi les professions comptant le plus grand nombre de lésions professionnelles, l'on retrouve les manutentionnaires, les travailleuses et les travailleurs de l'industrie des aliments et des boissons, ceux de la fabrication et de l'assemblage de produits métalliques, le personnel spécialisé et les auxiliaires de soins infirmiers, les caissières, etc. Il faut également souligner que trois fois sur quatre, les jeunes qui se blessent sont des hommes.

Pour Élyse Ledoux, chercheuse à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), les jeunes se blessent davantage que leurs aînés et sont plus vulnérables parce qu'au début de leur parcours professionnel ils ont peu ou pas d'expérience, ils peuvent changer fréquemment d'emploi et ils occupent des emplois atypiques. De



Élyse Ledoux

plus, ils reçoivent peu de formation en santé et en sécurité au travail. Ainsi, ils sont peu informés des risques présents dans leur environnement de travail.

« Oui, nous devons éliminer les dangers à la source, mais plus encore, il faut mettre en place les conditions qui vont appuyer l'intégration des personnes dans un nouveau poste. Les organisations doivent s'ouvrir sur d'autres façons de faire. Actuellement, on ne crée pas de conditions favorables pour permettre la transmission des connaissances. Souvent, quand il y a un jumelage entre un travailleur plus ancien et un nouveau, en plus de donner la formation le plus âgé doit aussi accomplir sa tâche, et on exige rapidement des recrues une pleine charge de travail, explique Élyse Ledoux. On constate souvent

l'absence de conditions d'accueil et d'intégration », poursuit-elle.

Les résultats d'un sondage ACATC et Ipsos-Reid, mené auprès de 1018 jeunes à l'été 2003, démontrent que seulement 25 % des jeunes ont été sensibilisés à la santé et à la sécurité au travail à l'extérieur du travail et que 40 % disent avoir reçu une formation en santé et en sécurité en début d'emploi.

Pour la chercheuse de l'IRSST, c'est tout autant lors de l'embauche, d'une promotion ou d'une mutation que les employé-es devraient être intégrés de façon sécuritaire à un nouveau poste. « Il faut s'assurer que les employés ont les informations requises pour comprendre et exécuter leur travail de façon efficace et sécuritaire. Dès le départ, une culture de prévention doit être inculquée, précise Élyse Ledoux. Une intégration sécuritaire exige une action concertée et une planification de l'accueil », ajoute-t-elle.



De gauche à droite :  
 Marc-André Dutil du Syndicat  
 des travailleuses et des travailleurs  
 de TLD-CSN,  
 Émilie Bacquet et Alexandre Phaneuf  
 du Syndicat des travailleuses et  
 des travailleurs des loisirs  
 de la Ville de Laval de même que  
 Jean-François Lapointe du Syndicat des  
 travailleuses et des travailleurs  
 de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont  
 ont témoigné des expériences  
 de prévention en santé et en sécurité  
 au travail qu'ils vivent  
 dans leur syndicat respectif.  
 Si les obstacles sont nombreux  
 et que la tâche n'est pas toujours facile,  
 ces jeunes semblent bien décidés  
 à faire en sorte que la préoccupation  
 de la prévention devienne  
 la culture d'entreprise pour tous,  
 employés comme cadres.



► Malheureusement, comme plusieurs jeunes ont pu l'exprimer lors du rassemblement, de telles conditions d'accueil font défaut. Les commentaires entendus à cet effet ont été nombreux :

- On a eu une seule journée de formation sur notre poste de travail.
- La charge de travail est très importante et on doit apprendre à fonctionner rapidement.

- J'ai été surpris des conditions de travail difficiles qui prévalaient dans l'entreprise.

### Santé psychologique

Si les jeunes sont victimes de lésions professionnelles au travail, ils connaissent également des problèmes de santé psychologique au travail. Lors du rassemblement, ils ont été nombreux à dire qu'ils avaient le sentiment que l'on ne pensait plus

aux humains dans l'entreprise, et qu'ils écopaient parce que les profits passent en premier et les humains en second. Les charges de travail importantes, le travail précaire, les contraintes liées aux horaires de travail deviennent vite des facteurs d'insécurité, de stress, d'anxiété et d'irritabilité pour les jeunes ; ce qui rend souvent, aussi, leur vie familiale plus difficile.

### La relève

Les membres du comité national des jeunes de la CSN espèrent que ce rassemblement aura permis aux participantes et aux participants de prendre connaissance des risques et des dangers auxquels sont exposés les jeunes au travail. « Nous souhaitons que cette prise de conscience favorise le développement de pratiques qui sensibilisent les jeunes à la prévention, de même que le recrutement



Une!

Ils ont été nombreux à s'exprimer sur les problèmes qu'ils rencontrent en cette matière dans leur milieu de travail.

d'une relève dans nos syndicats. Il nous apparaît d'autant plus important de soutenir des stratégies qui encouragent la transmission des connaissances dans un contexte de rajeunissement de la main-d'œuvre », a soutenu Jean-François Lapointe, du Syndicat des travailleuses et travailleurs de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et représentant du comité national des jeunes de la CSN.

« Les problèmes que vivent les jeunes en matière de santé et de



Jean-François Lapointe



sécurité au travail sont divers et nous avons voulu en prendre toute la mesure. Premier emploi, travail atypique, roulement de personnel, absence de formation aux risques et aux dangers sont autant de facteurs qui concourent à augmenter le niveau d'accidents de travail chez les jeunes. Ce rassemblement a été l'occasion d'approfondir nos connaissances, d'examiner ce qui peut favoriser l'engagement des jeunes en santé et en sécurité au travail, et aussi de partager des expériences qui ont cours dans des fédérations et des syndicats pour intégrer la prévention dans les pratiques quotidiennes du travail », ajoute Caroline Joly, du Syndicat des



Caroline Joly

travailleuses et travailleurs d'Urgel Bourgie, également représentante du comité national des jeunes.

« La participation d'une centaine de jeunes provenant de l'ensemble des secteurs où se retrouvent les syndicats de la CSN témoigne déjà de l'intérêt que nos jeunes militantes et militants ont à l'égard de la santé et de la sécurité au travail. Si, par ce rassemblement, nous avons réussi à intéresser plusieurs d'entre eux à s'impliquer dans leur syndicat sur cette question, nous aurons atteint notre objectif d'assurer la relève dans nos syndicats », de conclure Lise Poulin.

## Stratégie jeunesse du gouvernement libéral

# Une occasion ratée !

**A** l'avant-veille de l'ouverture du rassemblement des jeunes en santé et sécurité au travail, le gouvernement Charest dévoilait sa Stratégie jeunesse 2006–2009. Seules les préoccupations du gouvernement à l'égard de la malbouffe chez les jeunes sont ressorties. Si cette question peut avoir un lien avec la santé chez les jeunes, cette stratégie semble très loin des préoccupations de ces derniers en matière de santé et de sécurité au travail et concernant leur intégration à la vie professionnelle. Les membres du comité national des jeunes, dans un texte qu'ils ont cosigné, ont réagi à la stratégie jeunesse du gouvernement :

### Il faut viser une intégration de qualité

« Nous aurions souhaité que le gouvernement profite de la Stratégie jeunesse 2006–2009 pour remettre à l'ordre du jour les recommandations du comité, dirigé par Jean Bernier, qui s'est penché sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle. Ce rapport, déposé en 2003, demeure d'une grande actualité. Il contient 53 propositions, dont la révision de la définition de salarié en droit du travail, de meilleures protections pour les travailleuses et les travailleurs autonomes et la suppression des disparités de traitement selon le statut

d'emploi (ex. : temps partiel). Le gouvernement n'est pas sans savoir que nous avons des attentes à cet égard. Lors de la tournée de consultation, plusieurs groupes, dont le comité des jeunes de la CSN, ont demandé au gouvernement d'agir. Nous attendons toujours.

### Une occasion ratée

« La vision du gouvernement en matière d'insertion professionnelle repose, au mieux, sur un « optimisme naïf » ou, au pire, sur un refus de prendre ses responsabilités et d'interpeller les milieux de travail afin de lutter contre la précarité, d'améliorer la protection sociale des travailleurs et des travailleuses en situation de travail atypique et de favoriser la conciliation famille-travail-études.

« En présentant sa Stratégie jeunesse 2006–2009, le gouvernement a raté une belle occasion de démontrer un réel engagement envers la jeunesse. Il a aussi raté l'occasion de nous convaincre que, au-delà du discours, il se soucie véritablement de l'équité entre les générations. Cette équité ne concerne pas que l'état des finances publiques, mais aussi la qualité de l'intégration au marché du travail que la société est prête à construire pour les générations présentes et futures. »



# Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

Photos :  
Alain Chagnon  
et Michel Giroux

*Sous les chauds rayons du soleil, des dizaines de milliers de manifestantes et de manifestants souriaient, chantaient et dansaient leur joie d'être toujours debout après trois ans d'attaques (néo)libérales.*



# Grèves et lock-out de juin 2005 à mai 2006

**La CSN regroupe plus de 300 000 membres. Chaque année, ce sont des centaines de conventions collectives qui sont négociées. La majorité des négociations se règle sans conflit, alors que d'autres mènent à des batailles plus ardues. Voici la liste des employeurs et des secteurs où des syndicats ont eu recours à la grève ou ont subi un lock-out ou une fermeture au cours de la dernière année :**

## **Méto Varennes, Montérégie :**

70 salarié-es en grève depuis le 31 mars 2006

## **Multiver, Québec :**

117 travailleuses et travailleurs en grève du 20 au 23 mars 2006

## **Lallemand, Montréal :**

69 syndiqué-es en lock-out depuis le 14 février 2006

## **Ville de Windsor, Estrie :**

23 salarié-es en grève du 31 janvier au 6 mai 2006

## **Transport Jean-Guy Fortin, Saguenay-Lac-Saint-Jean :**

43 travailleurs en grève du 31 octobre au 5 décembre 2005

## **Maison d'hébergement pour Elles, Montérégie :**

13 travailleuses en grève à compter du 29 septembre 2005 et l'institution a fermé ses portes le 19 janvier 2006

## **Culasses du futur, Lanaudière :**

32 travailleurs en grève les 19 septembre et 5 octobre 2005, puis en lock-out du 6 octobre au 10 novembre 2005

## **Fonderie Saguenay :**

45 travailleurs en grève du 12 septembre 2005 au 6 mars 2006

## **Tourbière Lambert, Bas-Saint-Laurent :**

62 travailleurs en grève du 20 au 30 juillet 2005

## **Collège Saint-Sacrement, Laurentides :**

professeur-es en lock-out du 27 juin au 30 septembre 2005

## **Montour, Laurentides :**

29 syndiqué-es en grève du 27 juin au 11 juillet 2005

## **Radisson design, Laurentides :**

32 travailleurs en grève du 3 mai au 8 juin 2005

## **Ville de Saint-Lin-Laurentides :**

6 salarié-es en lock-out du 18 avril au 31 octobre 2005

## **Volailles Marvid, Montérégie :**

86 salarié-es en grève du 13 septembre 2004 au 8 juillet 2005

## **Asphalte Desjardins et Bétonnières modernes, Laurentides :**

28 travailleurs en grève du 24 août 2004 au 28 juillet 2005

## **Plastiques Simport, Montérégie :**

53 syndiqué-es en grève du 22 avril 2004 au 29 juin 2005

## **Parmi les 37 syndicats CSN du secteur de l'hôtellerie qui ont amorcé leurs négociations au cours du printemps 2005, sept d'entre eux ont eu recours à la grève ou ont subi un lock-out :**

Manoir Richelieu, Mont-Tremblant, Omni, Plaza Métro-centre, Classique, Vallée des forts, Jardins de Ville.

**Les 7800 travailleuses des CPE**, dont les syndicats sont affiliés à la CSN, ont exercé sept jours de grève en juin 2005 puis, en mars 2006, la majorité d'entre elles ont eu recours à une grève perlée d'une heure par jour pendant trois semaines.

## **Des débrayages ont aussi été effectués par les syndicats du secteur public de la CSN**

provenant de la santé, de l'éducation et des organismes gouvernementaux : les professeur-es du collégial ont fait la grève durant une demi-journée, le 7 avril 2005, et pendant une journée, le 25 avril suivant ; la majorité du personnel de soutien de la Commission scolaire de Montréal a été en grève les 20 avril et 6 mai 2005, alors que celui de l'*English Montreal* l'a été les 19 avril et 6 mai 2005 ; les personnels de soutien des cégeps, des commissions scolaires et des organismes gouvernementaux ont exercé deux jours de grève chacun entre le 22 août et le 29 septembre 2005. Finalement, l'ensemble des syndicats du secteur public ont effectué quatre jours de grève entre le 10 novembre et le 15 décembre 2005.

Delta Sherbrooke

# Un modèle de développement durable

par Denise Proulx

Photos : Jocelyn Riendeau

**Les travailleuses et les travailleurs de l'hôtel Delta Sherbrooke sont passés maîtres en récupération et en réduction des déchets à la source. En 2005, leur syndicat a annexé à leur convention collective une clause qui reconnaît les heures supplémentaires consacrées au recyclage pendant le travail. Portrait d'une démarche environnementale soutenue.**



**E**n 1998, le Delta Sherbrooke, en Estrie, hôtel et centre des congrès, récupérait à peine un demi-bac de 360 litres de papier par semaine.

Cette année, ce sont huit bacs de 360 litres de papier, carton, verre, plastique, métal et matières putrescibles qui partent pour la récupération. Depuis 2004, en additionnant tous les gestes écologiques qu'ils pratiquent au quotidien, les employé-es ont permis à leur employeur de réaliser une économie nette de 3000 \$/année.

Mais, le virage environnemental de l'hôtel Delta, entrepris par le chef cuisinier Pierre Bolduc, ne s'est pas fait sans résistance. « Au départ, tout le monde voyait cela comme une surcharge de travail. Le chef a passé bien des heures à nous convaincre. Ça a fini par passer », reconnaît Pierre Rodrigue, équipier banquet et président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'hôtel Delta de Sherbrooke depuis l'an 2000.

« J'ai vendu ma salade... Avec le personnel, nous avons quantifié le tonnage récupéré et démontré que cette démarche est rentable. J'ai toujours cru que nous ne la menions pas pour rien », commente le chef Bolduc.

## Une évolution constante

Tout a commencé dans la cuisine en 1998, sous le regard sceptique des 160 syndiqué-es. Pierre Bolduc fait entrer huit nouveaux bacs de 360 litres pour le papier et un conteneur extérieur pour le carton. « L'effet sur le compacteur à déchets est immé-



Pierre Rodrigue et Pierre Bolduc

diat. Nous sommes passés d'une levée aux six jours à une collecte tous les trente jours. J'ai compris que j'avais gagné la confiance des employés en voyant Pierre Rodrigue venir donner un coup de main, un après-midi, pour aplatir les boîtes de carton », raconte Pierre Bolduc.

Dorénavant alliés, le syndicat et le chef cuisinier convainquent la direction de l'établissement de réinvestir les économies des coûts d'enfouissement dans l'achat de dix bacs roulants pour récupérer le verre, le plastique et le métal.

« Les bacs se remplissaient trop vite. Il a fallu augmenter la fréquence de la collecte sélective qui est passée de trois à deux semaines », enchaîne Pierre Rodrigue avec fierté.

En 2002, la récupération s'étend à tous les services de l'hôtel. Encore une fois, le syndicat et Pierre Bolduc unissent leurs requêtes pour obtenir l'achat de 200 petits bacs de récupération pour les chambres, les salles de conférence et les bureaux. En 2004, des préposées aux chambres suggèrent de récupérer les savons et les bouteilles de shampoing utilisés à moitié. Une entente est signée avec

l'organisation Partage Saint-François, qui ramasse non seulement ces produits de soins du corps, mais aussi les literies, les matelas et d'autres meubles usagés. « Elle les offre aux personnes défavorisées », explique Pierre Rodrigue.

L'équipe de la restauration lance avec la Ville de Sherbrooke le projet-pilote de composter les déchets de table et de cuisson. Dix contenants de 360 litres sont placés à la porte arrière de la cuisine. C'est 1,3 tonne de matières putrescibles qui est compostée chaque semaine. Grâce au compostage, l'hôtel et centre des congrès Delta Sherbrooke a pu se classer, en 2004, dans le programme « Ici on recycle » de Recyc-Québec, avec une performance de récupération de 74 % des déchets produits. « Ça nous amène une nouvelle clientèle préoccupée par l'environnement. Les employé-es sont au cœur de cet exploit, mené sans aucune subvention gouvernementale. C'est pour eux un formidable incitatif à tenter d'en faire toujours plus », observe Pierre Rodrigue.

## Des difficultés, des solutions

Malgré leur enthousiasme, les employés syndiqués constatent que plus leur objectif est élevé, plus les défis se multiplient. Ainsi, l'accumulation des bacs de 360 litres gruge l'espace de la cour arrière de l'hôtel. Après réflexion, Pierre Bolduc et Pierre Rodrigue proposent de transformer le compacteur à déchets en compacteur à verre, à plastique et à métal. Ainsi, on élimine des bacs et la collecte des matériaux compactés est effectuée tous les trois mois.

Au printemps et durant le très chaud été 2005, la grande quantité de déchets putrescibles devient un véritable cauchemar : la décomposition accélérée provoque des odeurs nauséabondes, attire des mouches et des vers. Il devient difficile de convaincre les employés de se mettre le nez dans les bacs pour les laver. Il a fallu suspendre le compostage. « On a récemment conclu des ententes avec la Ville de Sherbrooke et nous avons signé un partenariat avec Gestion Ressources Richer pour l'acquisition de bacs de qualité supérieure de 240 litres que l'on entrepose à l'intérieur de l'hôtel. On évite ainsi les problè-



► mes liés au gel et à la chaleur. Puis, on place des sacs biodégradables dans les contenants, ce qui en facilite la manutention et le nettoyage », explique le chef cuisinier, pressé de reprendre le compostage.

## Raffiner les actions environnementales

En 2005, le syndicat s'attaque à une autre étape cruciale de la gestion écologique des déchets : la réduction à la source. Ainsi, les coupelles de beurre et de crème, et les serviettes de table sont remplacées par de la vaisselle en porcelaine et du tissu. De plus, les piles usagées et les tubes fluorescents sont conservés pour une élimination sécuritaire en tant que produits domestiques dangereux. Depuis le début de 2006, les gobelets de lait sont éliminés des banquets, lors desquels on vise « zéro déchet ». Dans la cuisine, l'huile est achetée en vrac. Le beurre, la crème et le lait non consommés sont utilisés pour la cuisson des sauces béchamels. « C'est rendu que lorsqu'on manque de retours de beurre ou de lait, les cuisiniers s'en plaignent », dit en riant Pierre Bolduc.

L'accumulation des actions environnementales crée un effet d'entraînement. Il y a souvent quelqu'un qui rentre un matin en suggérant une idée nouvelle. « On étudie actuellement la façon d'intégrer l'économie de l'énergie dans le plus de gestes possible, puis nous voulons participer au programme ÉcoDurable qui permet de raffiner la mesure de la performance de nos actions », ambitionne Pierre Bolduc.



## Reconnaître l'effort

En 2004, les employé-es syndiqués du Delta Sherbrooke ont permis la valorisation de 52,5 tonnes/année de papier et de carton, de 42 tonnes/année de verre, de plastique et de métal, de 70,9 tonnes/année de matières putrescibles et de 50 kilos de piles recyclées.

« C'est certain que tous ces gestes engendrent un surplus de travail. Car nous avons constaté que les gens sont paresseux. S'ils sont prêts à récupérer, ils ne le font pas toujours correctement pour autant. Il nous est apparu clair qu'on ne peut pas créer un poste voué entièrement à cette tâche. C'est pourquoi nous avons signé

avec l'entreprise une lettre d'entente, annexée à la convention collective, pour que des heures de travail de récupération soient prévues à la tâche de chacun des employés syndiqués. Reste maintenant à évaluer le temps que cela représente », explique Pierre Rodrigue.

## Des avantages environnementaux régionaux

Quant à Pierre Bolduc, il maintient son leadership dans cette aventure. « Actuellement, j'évalue le facteur transport. Avec un employé ancien camionneur, Pierre Leclerc, nous travaillons très fort à privilégier l'achat

local, ce qui diminue les frais de transport et les gaz à effet de serre. On vient de signer une entente avec une entreprise locale pour la fourniture d'eau minérale embouteillée ici. Puis, avec nos gros fournisseurs, nous avons défini un moyen de regrouper les achats pour qu'il n'y ait qu'une seule livraison par semaine, au lieu de deux, comme c'était le cas auparavant. J'adore jongler avec tout cela, je suis devenu très expert. Je pourrais partager mon savoir-faire avec bien du monde ! », ajoute fièrement le chef Pierre Bolduc, sous le regard approbateur de son complice Pierre Rodrigue.





## Décision du BIT concernant les lois 7 et 8

Photo : Alain Chagnon

# Près de 25 000 travailleuses confirmées dans leurs droits fondamentaux

par Michelle Filteau

**Le 30 mars, en conférence de presse, la CSN, la FTQ, la CSQ et la CSD applaudissaient l'importante décision que venait de rendre le Bureau international du travail (BIT) concernant deux lois québécoises qui nient le droit à la syndicalisation de près de 25 000 travailleuses et travailleurs des services sociaux et de santé, et des services de garde à l'enfance.**

**R**appelons qu'en décembre 2003, le gouvernement Charest a fait adopter, sous le bâillon, les projets de loi 7 et 8, qui ont désyndiqué des salariés, surtout des femmes, œuvrant dans les services de garde à domicile et dans les ressources intermédiaires et de type familial qui s'occupent de personnes âgées ou souffrant de déficiences, ou éprouvant des problèmes de santé mentale.

Au Québec, il existe près de 13 000 responsables de services de garde en milieu familial offrant plus de 84 000 places aux jeunes enfants. On y dénombre aussi 11 000 ressources intermédiaires et de type familial qui hébergent plus de 33 000 bénéficiaires. Avec l'adoption des projets de loi 7 et 8, ces travailleuses et ces travailleurs à domicile n'ont aucunement droit de se syndiquer ou encore à des protections sociales et financières pourtant en vigueur dans tous les secteurs d'activité au Québec.

Ainsi, les heures et la semaine de travail, les heures supplémentaires, le repos hebdomadaire, les congés annuels, les jours fériés et les congés pour événements familiaux, les recours en cas de harcèlement psychologique ou de congédiement illégal et abusif ne s'appliquent tout simplement pas. De plus, ces salariés sont exclus de l'application de la Loi sur l'équité salariale, des régimes publics ou privés d'assurance collective et de retraite. Enfin, ils n'ont pas droit aux protections se rapportant à la santé et à la sécurité du travail, ni à une indemnisation en cas d'accident ou de maladie professionnelle, ni à des prestations d'assurance-emploi.

Dans sa décision, le BIT condamne le gouvernement du Québec et statue que les lois 7 et 8 privent des milliers de travailleuses et de travailleurs du statut de salarié au sens du Code du travail, tel qu'il est établi par les tribunaux du Québec, en leur imposant le statut déguisé de travailleur autonome. Pour le BIT, « il

s'agit dans les faits d'une annulation par voie législative d'accréditations existantes, ce qui est contraire aux principes de liberté syndicale. Ces salarié-es devraient pouvoir bénéficier, comme les autres travailleurs du Québec, des dispositions du Code du travail ou jouir de droits véritablement équivalents. »

Le BIT demande ainsi au gouvernement d'amender ces dispositions législatives, afin que les travailleuses concernées puissent bénéficier du régime général des droits du travail collectifs, soit le Code du travail, et qu'elles puissent constituer des organisations jouissant des mêmes droits, prérogatives et voies de recours que les autres organisations de travailleurs, le tout conformément aux principes de la liberté syndicale.

### **Le gouvernement doit se conformer à la décision**

Pour les leaders des grandes centrales syndicales (CSN, FTQ, CSQ, CSD), qui ont porté plainte devant l'orga-

nisme international, il s'agit d'une sanction importante. Le gouvernement du Québec doit maintenant se conformer à cette décision. C'est une question de respect ! Il doit envoyer à l'ensemble de la communauté internationale le message qu'il adhère aux valeurs démocratiques qui doivent animer une société moderne.

Dans sa décision, le BIT s'attend également à ce que les divers jugements qui seront rendus par les tribunaux tiennent « pleinement compte des principes de la liberté syndicale ». Les grandes organisations syndicales contestent, en ce moment devant la Cour supérieure, la constitutionnalité des deux lois qui briment la liberté d'association et le droit à la non-discrimination des femmes, garantis par les chartes québécoise et canadienne des droits de la personne.

# À la défense du régime public de santé

par Jean-Sébastien Marsan



Photo : PC

**Pour se conformer au jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli, Québec veut lever l'interdiction de l'assurance maladie privée pour certaines chirurgies électives (hanche, genou et cataracte) et imposer une garantie d'accès à un service à l'intérieur de délais médicalement acceptables. Mauvaises cibles, rétorque la CSN.**

**F**évrier 2006, le gouvernement Charest présente son projet de loi en réponse à l'arrêt Chaoulli (du nom de ce médecin montréalais en croisade contre les listes d'attente pour les soins assurés par la Régie de l'assurance maladie du Québec). En mars, la CSN dépose le mémoire *Garantir la pérennité du système public des services sociaux et de santé* à la Commission des affaires sociales du gouvernement du Québec. Celle-ci se penchera, jusqu'en juin, sur la place du privé dans la santé à la suite du jugement Chaoulli.

Rappelons que le plus haut tribunal du pays a jugé, en juin 2005, que les longues listes d'attente pour l'obtention de soins constituent une violation des droits de la personne. De plus, la prohibition de l'assurance privée pour les soins de base menace le droit à la vie et à la sécurité des patients, ont statué les magistrats. Quelques semaines plus tard, Québec a rendu public le rapport Ménard sur la santé, dont les recommandations ouvrent la porte à la privatisation de services et remet en cause le principe de l'équité dans le financement des soins.

Dans son mémoire à la Commission des affaires sociales, la CSN s'oppose à la levée de l'interdiction de l'assurance maladie privée duplicative — qui permettrait de couvrir des services par ailleurs offerts par le secteur public —, même limitée aux chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte. De plus, dans un contexte de pénurie de professionnel·les de la santé, il y a risque de fragiliser encore plus le système public et de favoriser un régime à deux vitesses, redoute la CSN.

La garantie d'accès ne fonctionnera que si l'on agit en amont du rendez-vous avec un médecin spécialiste, soutient la centrale ; ce qui signifie :

- résoudre la pénurie de médecins et les déficiences dans l'organisation des services ;
- avoir accès, pour tous les Québécois, à un médecin de famille ;
- reconsidérer le mode de rémunération à l'acte des médecins ;
- mieux gérer les listes d'attente et l'offre de services à l'échelle des régions ;
- utiliser de manière optimale les équipements, les plateaux techniques et les ressources des hôpitaux.

D'autre part, la CSN accueille favorablement la suggestion du gouvernement de créer des cliniques spécialisées affiliées dédiées à certains types de chirurgies... à la condition expresse de ne pas les confier au secteur privé, précise le mémoire.

## Les groupes vulnérables

La CSN propose également que le gouvernement mette en place une couverture publique, universelle et accessible de services aux groupes vulnérables, complétant les protections offertes par l'assurance maladie et l'assurance hospitalisation. « Actuellement, on est loin de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie. En plus du manque de places en CHSLD, des études démontrent qu'on ne répond qu'aux deux tiers des besoins des personnes qui s'y retrouvent et à seulement 8 % des besoins des personnes réclamant des services à domicile. Ce sont là des services qui souffrent de graves lacunes et qui ne bénéficient pas, comme les services médicaux et hospitaliers, de transferts fédéraux en vertu de la Loi canadienne sur la santé », rappelle Denise Boucher, vice-présidente de la CSN.

## Le financement du système

Les besoins de financement du système de santé et de services sociaux demeurent entiers. La CSN plaide pour l'injection d'argent neuf. Que le gouvernement Charest abandonne les baisses d'impôts, organise un débat public sur le remboursement de la dette et négocie avec Ottawa une solution au problème du déséquilibre fiscal, propose la centrale.

La CSN lance un sévère avertissement au gouvernement concernant le régime d'assurance contre la perte d'autonomie, proposé par le comité Ménard, et prévient que s'il maintient un tel projet, il devra considérer des balises bien différentes pour garantir le caractère public, l'équité et un financement progressif des particuliers en fonction de leurs revenus.

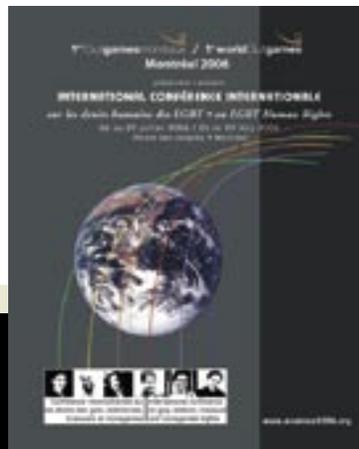
En somme, il est possible de maintenir le caractère public du régime de santé tout en se pliant au jugement de la Cour suprême, croit la CSN.

Pour en savoir plus :  
[www.csn.qc.ca/Memoires/mem-service-public-04-2006.html](http://www.csn.qc.ca/Memoires/mem-service-public-04-2006.html)

## Les Outgames mondiaux

# Montréal accueille un événement d'envergure

par Jean-Sébastien Marsan



**Photos de papa-maman-bébé sur les bureaux, garderies pour familles « traditionnelles », séances de séduction et blagues osées autour de la machine à café, calendriers de garage... L'entreprise demeure un milieu très hétérosexuel, le dernier endroit où les LGBT sortiront du placard.**

**LGBT ?** Ce sigle désigne le mouvement social des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres. Du 26 juillet au 5 août, Montréal accueillera un événement sans précédent dans l'histoire de la mouvance LGBT : les premiers *Outgames* mondiaux, soit environ 16 000 personnes venues de 100 pays pour participer à des activités sportives, culturelles, de solidarité, etc. Et le monde du travail ne sera pas oublié.

En effet, une Conférence internationale sur les droits humains des LGBT, du 26 au 29 juillet au palais des congrès de Montréal, inaugurera les *Outgames*. Cette conférence comportera un volet sur l'emploi, *Workers Out !* : Faire la différence. Organisé par les centrales syndicales (CSN, FTQ, CSQ) et le Congrès du travail du Canada, *Workers Out !* fera le point sur les droits des LGBT dans les milieux de travail et la société en général.

Les ateliers traiteront notamment de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, de la collaboration des syndicats et des organismes internationaux pour la promotion des droits des LGBT, de la lutte contre l'homophobie, du sida en milieu de travail et de la sensibilisation des jeunes travailleurs.

### Des droits sur papier

« Au Québec, nous avons tous les droits sur papier, mais pas toujours dans les faits », rappelle Francis Lagacé, l'un des organisateurs de *Workers*



Photo : Alain Chagnon

Francis Lagacé

*Out !* Il est aussi membre du groupe de travail des gais et lesbiennes de la CSN, également actif au comité des gais et lesbiennes du Conseil central du Montréal métropolitain.

À surveiller, *Workers Out !* dévoilera les résultats d'une recherche universitaire sans précédent au Québec sur les formes de discrimination et de marginalisation des travailleurs gais et lesbiennes. Cette étude d'envergure (800 répondants et 200 entrevues) a été menée par Line Chamberland, professeure associée à l'Institut de recherche et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal.

« Nous ne voulions pas uniquement documenter les pertes d'emplois ou les congédiements, mais aussi toutes les formes de marginalisation et d'exclusion en milieu de travail liées à l'homosexualité, explique Line Chamberland en entrevue téléphonique. Nous avons aussi examiné les facteurs qui influencent la décision de dissimuler ou de divulguer son homosexualité en milieu de travail. Enfin, nous avons évalué la capacité de faire valoir en milieu de travail les droits reconnus à la suite des gains législatifs récents. »

Sur ce dernier aspect, Line Chamberland a vu l'actualité dépasser le cadre de sa recherche. « Nous

la reconnaissance des conjoints de même sexe ; en 2002, l'union civile et les droits parentaux ; en 2004, l'accès au mariage de fait, à la suite des décisions des tribunaux ; et en 2005, l'accès légalisé au mariage. »

### Mise en œuvre des droits

Les droits reconnus par les législateurs et les tribunaux sont-ils faciles à mettre en œuvre ? « Prenons l'exemple des avantages liés au conjoint, poursuit Line Chamberland. Encore faut-il dire à l'employeur qu'on a un conjoint de même sexe ; avoir confiance que ça restera une information confidentielle, si on ne veut pas que ça soit su en milieu de travail. »

« Maintenant que les gais et lesbiennes sont reconnus de manière officielle dans la société, l'homophobie a changé de visage, elle est plus discrète, souligne Francis Lagacé. On ne se fait plus lancer de roches, mais il y a encore des sourires entendus, des petites mesquineries, des rumeurs... Les LGBT peuvent faire appel à leurs syndicats, mais à condition que les dirigeants soient informés et sensibilisés. »



Line Chamberland

avons démarré l'étude en 2003, mais les lois changent tellement depuis quelques années ! En 1999, il y a eu

**Une suggestion pour les néophytes : le site Web des *Outgames*, à l'adresse [www.montreal2006.org](http://www.montreal2006.org).**

## BIENVENUE ! Plus de 400 nouveaux syndiqué-es à la CSN

Entre le 20 février et le 14 avril, six syndicats regroupant 430 employé-es ont reçu leur certificat d'accréditation confirmant leur affiliation ou, encore, ont voté en faveur d'une adhésion à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Les gains enregistrés lors des votes d'allégeance syndicale tenus en vertu de la loi 30 dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec sont exclus de ces statistiques. La CSN regroupe plus de 300 000 membres parmi ses syndicats affiliés.

Voici la liste des lieux de travail où de nouveaux syndiqué-es ont choisi la CSN :

- Industries Verreault (chantier maritime), Les Méchins, Bas-Saint-Laurent ;
- Collège de Valleyfield (professeurs) ;
- Centre de la petite enfance Les Petits pierrots, Montréal ;
- Transport Autobus B.R., Québec ;
- Municipalité Ascot Corner, Cantons-de-l'Est ;
- École Armen-Québec, Québec.

Michel Crête

## Hausse du salaire minimum : trop peu !



Malgré la hausse du salaire minimum, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai, qui est passé de 7,60 \$ à 7,75 \$ l'heure, les représentants de la

CSN considèrent que c'est trop peu. Cette augmentation est sous le seuil de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec en 2005. La hausse de 0,15 \$ l'heure correspond à une augmentation de 2 % alors que l'IPC a été de 2,3 %. Bien que le ministre du Travail, Laurent Lessard, explique que cette majoration s'inscrit dans le plan gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les représentants de la CSN croient que pour atteindre un tel objectif il faudrait que le relèvement du salaire minimum soit au-delà de l'IPC. « Tant et aussi longtemps que la hausse du salaire minimum sera inférieure ou égale à l'IPC, on ne fera qu'appauvrir ces travailleuses et ces travailleurs, ou les maintenir dans l'état de pauvreté dans

lequel ils sont », considère le vice-président de la CSN, Louis Roy.

Le salaire minimum se situe toujours beaucoup

trop loin de la rémunération hebdomadaire moyenne au Québec, qui était évaluée à 688,10 \$ en 2005. Ces données proviennent de l'Institut de la statistique du Québec et incluent les heures supplémentaires. « Les travailleuses et les travailleurs concernés par la hausse du salaire minimum gagnent si peu qu'ils apprécient toute majoration de



Louis Roy

leur salaire, mais nous pensons que pour les sortir de la pauvreté, il faut plus. Ils en arrachent quotidiennement pour joindre les deux bouts, et nous croyons que le gouvernement devrait accélérer la hausse du salaire minimum afin qu'il se rapproche bien davantage de la rémunération hebdomadaire moyenne du Québec », affirme Louis Roy.

Jacqueline Rodrigue

## Des données sur la retraite

Deux études récentes (*Le revenu des personnes retraitées au Québec* et *Transition travail-retraite*) de la Régie des rentes du Québec nous apprennent que :

- Les Québécois prennent leur retraite à l'âge moyen de 59 ans. Les femmes la prennent plus tôt que les hommes (58,4 ans), et plus rapidement encore si elles ont un conjoint.
- La participation active à l'épargne-retraite se traduit par une retraite plus hâtive : en moyenne six ans plus tôt pour ceux qui ont participé à un régime complémentaire de retraite (fonds de pension) ou qui ont cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
- Le taux de remplacement du revenu à la retraite se situe, en moyenne, à 70 %.

- En 2001, 84 % des Québécois âgés de 65 ans ou plus bénéficiaient de prestations du Régime des rentes du Québec, comparativement à 47 % en 1981. En 20 ans, les prestations moyennes du régime ont connu une augmentation de 34 % en termes réels, passant de 3775 \$ à 5047 \$.
- Les retraité-es de 55 à 59 ans sont plus nombreux au Québec que partout ailleurs au Canada. Cependant, leurs revenus sont en général plus faibles que ceux des résidents des autres provinces canadiennes.
- En 2001, les Québécoises de 65 ans ou plus avaient, en moyenne, un revenu total équivalant à 61 % de celui des hommes. Près de neuf femmes sur dix ont un revenu de moins de 25 000 \$, comparativement à un peu plus de six hommes sur dix.

Michelle Filteau



Les récipiendaires, Jessica Paquin et le Syndicat de filature Wickham, représenté par François Côté, en compagnie de Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, de Michel Angers et de Renée Levasseur, vice-président et vice-présidente du CCCQ.

## Bourses Fernand-Jolicœur Des lauréats méritants !

À l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, au début d'avril, la CSN a décerné, lors de l'assemblée générale du Conseil central du Cœur du Québec (CCCQ), les bourses Fernand-Jolicœur. Celles-ci ont été créées par la centrale afin de reconnaître les efforts investis dans diverses activités de formation par les syndicats CSN et les membres.

Les lauréats de cette année sont Jessica Paquin, du Syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy à Trois-Rivières, et le Syndicat de filature Wickham. Jessica Paquin travaille à temps plein comme éducatrice en service de garde tout en étudiant, également à temps complet, pour l'obtention d'un baccalauréat en enseignement spécialisé en adaptation scolaire et sociale. Elle s'occupe aussi de la vie syndicale et s'implique activement dans son milieu.

Quant au Syndicat de filature Wickham, il a fait en sorte que les employé-es puissent obtenir une formation académique qui équivaut à un 5<sup>e</sup> secondaire. Les cours (français et mathématiques), rémunérés par Emploi-Québec, ont débuté en mars. Ils sont échelonnés sur une période d'un an.

**Benoit Aubry**

## Nouveaux projets de loi antibriseurs de grève

**CHNC** à New-Carlisle, Voyageur et Ogilvie-ADM à Montréal, Cargill à Baie-Comeau et Radio-Nord en Abitibi-Témiscamingue sont assujettis au Code canadien du travail. Les employé-es de ces entreprises ont vécu de longs et durs conflits, parfois de plus de trois ans, parce que ce Code ne comprend toujours pas de dispositions antibriseurs de grève. En pouvant faire appel impunément à des scabs, les patrons des secteurs assujettis au Code canadien mettent peu d'empressement à négocier et à parvenir à une entente satisfaisante pour les employé-es.

Les employeurs ont le gros bout du bâton dans le rapport de force, au détriment des travailleuses et des travailleurs du Canada et du Québec<sup>1</sup> régis par ce Code.

Profitant de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, le 1<sup>er</sup> mai, le Bloc québécois et le Nouveau parti démocratique ont déposé chacun un projet de loi, visant à interdire l'utilisation de briseurs de grève durant un conflit de travail. L'adoption d'une telle loi rétablirait l'équilibre du rapport de force entre les parties en présence et se traduirait certainement par des conflits de travail plus courts.

Rappelons que ce n'est pas la première fois que le Bloc présente un tel projet de loi.

De son côté, le Québec avait introduit, dès 1977, des mesures antibriseurs de grève dans son Code du travail.

**Michel Crête**

1. Au Québec, 6,6 % des travailleuses et des travailleurs sont couverts par le Code canadien du travail. Ils œuvrent dans les communications, les médias électroniques, les ports et les élévateurs à grain, les transports aérien et ferroviaire, le camionnage interprovincial, les banques, les minoteries, les postes et la fonction publique fédérale.

## Chapeau, les filles ! et Excelle Science Bourses de la CSN à trois étudiantes

La CSN, la FEESP et la FNEEQ ont décerné deux bourses de 1000 \$ chacune, le 8 mai, à l'occasion du concours Chapeau, les filles !, tandis que la CSN, la FNEEQ et la FP ont remis une bourse de 2000 \$ pour le volet Excelle Science.

La CSN s'implique dans ce concours, qui en est à sa 10<sup>e</sup> édition, afin d'encourager les jeunes femmes à poursuivre des études en formation professionnelle et technique, en sciences ou en génie, qui mèneront à l'exercice d'une profession ou d'un métier traditionnellement masculin. De plus, la CSN tente d'encourager particulièrement les jeunes filles des communautés ethnoculturelles et autochtones.

Cette année, la bourse Excelle Science a été attribuée à Anita Yengue, étudiante en génie électromécanique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, tandis que celles de 1000 \$ ont été décernées à Maryse Raphaël, étudiante en pose de systèmes intérieurs au Centre de formation des métiers de la construction, ainsi qu'à Andrea Caballero, étudiante en technique de génie au Cégep de Sherbrooke.

## La CSN en réclamait l'adoption

# Enfin de nouvelles règles de gouvernance !

Le 6 avril, le ministre des Finances du Québec, Michel Audet, a rendu publiques les intentions du gouvernement concernant la gouvernance des sociétés d'État à vocation commerciale ou financière. La CSN, qui avait réclamé l'adoption d'une telle politique, s'est dite globalement satisfaite de l'ensemble des mesures retenues par le gouvernement. Les révélations entourant la gestion douteuse de la Société des alcools du Québec (SAQ), ont peut-être obligé le gouvernement à devancer la publication de l'énoncé politique. En début d'année, la direction de la SAQ avait été prise la main dans le sac lorsqu'une fuite avait mis au jour une de ses pratiques commerciales, que de nombreuses personnes ont qualifiée de scandaleuse. La SAQ exigeait de plusieurs fournisseurs de vins européens qu'ils haussent artificiellement leurs prix pour ensuite verser une prime à la société. Le PDG de la SAQ, devant ces révélations, avait alors procédé au congédiement de deux vice-présidents tenus responsables de ce dérapage.

La CSN avait alors réclamé que des mécanismes soient mis en place afin que la société d'État s'acquitte bien de sa mission sociale et pour que le vérificateur général ait le mandat d'y mener des enquêtes sur l'ensemble de ses pratiques. La CSN exigeait alors que les nominations à la direction, au conseil d'administration et aux comités de vérification s'appuient désormais sur des critères qui favorisent la compétence des personnes et non sur leurs affinités politiques.

C'est donc avec satisfaction que la présidente de la CSN a souligné la pertinence de plusieurs mesures que le gouvernement s'est engagé à



Photo : Alain Chagnon

En conférence de presse, le 26 février, Claudette Carbonneau, accompagnée du président par intérim du Syndicat des employé-es de magasins et de bureaux de la SAQ, Éric Brunet, réclamait des processus internes de contrôle qui répondent aux normes les plus élevées en matière d'éthique, de gestion et de gouvernance pour les sociétés d'État.

prendre en matière de gouvernance. « Personne ne s'étonnera que la CSN se réjouisse de l'introduction du principe de l'égalité de représentation

des femmes à l'intérieur des conseils d'administration des sociétés d'État. Les femmes possédant des compétences, et qui font preuve

d'engagement à l'égard de la société, ne manquent pas au Québec. Voilà une forme de reconnaissance concrète », a indiqué Claudette Carbonneau.

Par ailleurs, la reconnaissance du travail de celles et de ceux qui œuvrent au sein de ces conseils d'administration par une forme de rémunération, la mise en place d'un code d'éthique s'adressant aux dirigeants des sociétés d'État et l'instauration d'un processus d'évaluation des membres et du fonctionnement des conseils d'administration sont autant de mesures qui vont dans le sens d'une gouvernance plus moderne. Aussi, l'idée de confier des responsabilités accrues au vérificateur général en ce qui concerne les sociétés d'État est un autre élément important, si l'on souhaite rebâtir, et maintenir, un haut niveau de confiance à leur égard.

**Roger Deslauriers**

## Encore la SAQ

Le 26 avril, le ministre Audet a révélé, lors de l'étude des crédits du ministère des Finances, que les deux vice-présidents de la SAQ, qui avaient été congédiés par Sylvain Toutant, PDG de cette société d'État, ont bénéficié de généreuses primes. Laurent Mériaux, que M. Toutant avait lui-même embauché et qui a dû démissionner pour raison de laxisme, et Alain Proteau, congédié pour incompétence, ont touché ensemble plus de 400 000 \$ à titre d'indemnité de départ. Lorsque les pratiques scandaleuses de la SAQ avaient été rendues publiques, ils ont écopé des « mesures de redressement » pour l'ensemble de la direction de la SAQ, mais ni l'un ni l'autre n'avait mis en cause le PDG de la société. Onéreuses soupapes de sûreté ?

## Chassez le naturel...

Le gouvernement a nommé Michèle Thivierge au poste de présidente par intérim du conseil d'administration de la SAQ. M<sup>me</sup> Thivierge est gouverneure au Conseil de l'unité canadienne. Selon l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, elle contribue régulièrement à la caisse du Parti libéral du Québec, dont elle est membre ; mais, toujours selon le Parti québécois, elle n'a aucune expérience dans la gestion de grandes entreprises. La modernisation de la gouvernance des sociétés d'État, et donc la fin des nominations partisans, ne prendra force de loi qu'à l'automne 2006. Entre-temps...

Le camp Vol d'été Leucan-CSN a 10 ans

# La générosité au service d'une noble cause



Photo : Michel Giroux

Roger Valois

« **A**utant pour les enfants que pour leurs parents, le cancer signifie l'isolement, la perte d'ami-es et la perte des membres de la famille. C'est dans le but d'alléger ce lourd bilan émotif et de contribuer en quelque sorte à briser leur isolement que la CSN s'associe à la campagne de financement de Leucan, une association pour les enfants atteints de leucémie et d'autres formes de cancer. » C'est en ces termes que le magazine *Nouvelles CSN* annonçait, le 18 avril 1997, la participation de la centrale à cette noble cause.

Ce n'était cependant pas la première fois que la CSN appuyait Leucan. L'année précédente, la vente de 400 chandails et l'achat de cartes de vœux durant la période de recueillement plus de 7500 \$ pour financer des activités de Leucan. Mais c'est en mars 1997 que le conseil confédéral avait décidé de pousser plus loin l'appui de la CSN envers cet organisme en joignant son logo à celui de Leucan pour la vente

de chandails destinée au financement du camp Vol d'été, édition 1997. D'autres activités de financement avaient également été mises à contribution.

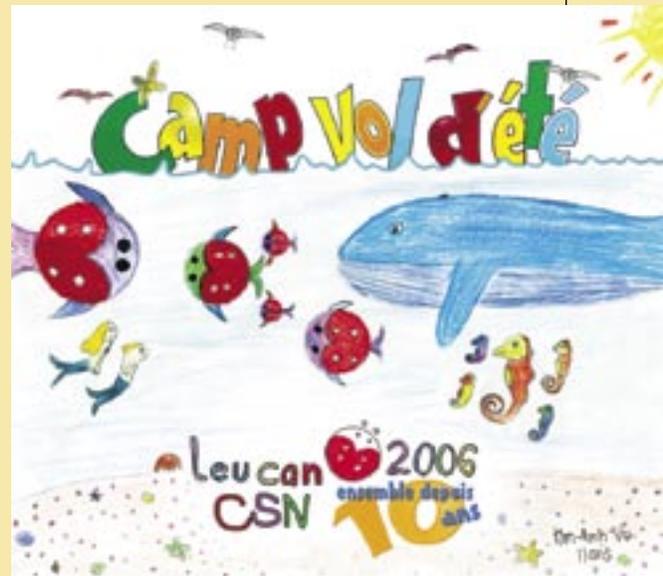
Si le vice-président de la CSN, Roger Valois, parraine l'ensemble de l'opération avec enthousiasme depuis maintenant 10 ans, il faut également souligner l'implication de tous les instants à la cause Leucan-CSN de Céline Charbonneau, une salariée du mouvement. Ayant elle-même perdu son fils Vincent, au printemps 1995, victime d'un cancer, elle n'a jamais cessé de promouvoir les campagnes de souscription pour financer le camp Vol d'été Leucan-CSN.

Les syndicats, les fédérations, les conseils centraux et les salarié-es de la CSN ont toujours généreusement répondu à l'appel. Ainsi, au cours de ces dix ans, plus d'un million de dollars ont été amassés, permettant chaque été à des centaines d'enfants accompagnés de leurs parents de profiter

enfin d'une période de répit et de s'amuser. L'an dernier, principalement grâce à l'achat du chandail, aux dons et aux différentes activités de financement, 156 000 \$ ont été recueillis.

## Objectif de 200 000 \$

Afin de permettre au plus grand nombre de familles possible de profiter du camp, la CSN espère recueillir 200 000 \$ cette année, compte tenu du fait que de plus en plus de familles souhaitent pouvoir séjourner au camp. Ce dernier, qui est maintenant situé dans le cadre enchanteur du lac Beauport, en banlieue de Québec, hébergera pour la



première fois des enfants en traitement à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Comme le mentionnait Roger Valois : « Quand vous achèterez le chandail Leucan-CSN, dites-vous bien que c'est infiniment plus qu'un morceau de tissu que vous vous procurez. Pour quelques dollars, c'est du bonheur que vous

offrez aux enfants malades et à leurs familles, ce sont des sourires et des rires que vous suscitez. » Fait à noter, dix ans plus tard ce chandail est toujours offert pour seulement 10 \$, même si son coût de fabrication est plus élevé que par le passé, puisqu'il est entièrement fait au Canada.

Benoît Aubry

## DVD OU VHS DISPONIBLE

Vous pouvez vous procurer un DVD ou un VHS portant sur le 10<sup>e</sup> anniversaire de Leucan-CSN au coût de 10 \$, en communiquant avec Céline Charbonneau au 514 386-5379.

### Bon de commande

Camp Vol d'été LEUCAN-CSN 2006



Numéro du syndicat : _____	
Nom du syndicat : _____	<input type="checkbox"/> 5 chandails 63 \$
Nom de la personne responsable : _____	<input type="checkbox"/> 10 chandails 117 \$
Adresse : _____	<input type="checkbox"/> 15 chandails 171 \$
Ville : _____ Code postal : _____	<input type="checkbox"/> 20 chandails 222 \$
Tél. (trav) : (____) _____	<input type="checkbox"/> 25 chandails 275 \$
Tél. (rés.) : (____) _____	
Courriel (s'il y a lieu) : _____	<input type="text"/> Total

Le chèque doit être libellé à **LEUCAN-CSN** et expédié à : CSN-Distribution  
1401, avenue De Lotbinière  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Tél. : 514 386-2233

Note : Les chandails sont vendus en paquet de cinq. Ils sont de taille unique, soit extra-large. La demande n'étant pas assez grande, il n'y a malheureusement pas de taille « enfant ».

- Ce sont des chandails de première qualité, déjà pré-travaillés et faits au Canada.
- Votre commande postale sera traitée dès la réception de votre bon de commande accompagné de votre chèque.
- La vente des chandails se termine le 24 juin 2006.



## *Entrevue avec Maria Ednalva Bezerra de Lima* **Donner le pain avec le sourire**

Maria Ednalva Bezerra de Lima a été professeure, au début de sa carrière, dans la ville de Campina Grande, Paraíba. En 1984, elle adhère à un syndicat.

Nous sommes vers la fin de l'époque de la dictature brésilienne.

Tôt, elle agira comme déléguée syndicale dans des conseils d'écoles. En 1986, elle part pour la capitale de Paraíba, Joao Pessoa, afin de travailler à temps plein pour le compte de la Centrale unique des travailleurs (Central Única dos Trabalhadores [CUT]), qui a vu le jour en 1985. À partir de 1989, elle a été responsable de la Commission des femmes travailleuses de la CUT pour l'État de Paraíba.

Aujourd'hui, elle est la coordinatrice du secrétariat national des femmes travailleuses à cette centrale syndicale.

Madame Bezerra de Lima a participé à diverses activités organisées par la CSN et Alternatives, du 9 au 13 avril, afin d'engager une importante réflexion sur la question du travail et sur les liens qui unissent la CSN et la CUT. Avec d'autres militantes brésiennes, elle a pu partager leurs analyses et leurs réflexions sur les conditions de militantisme ainsi que sur leurs combats pour le libre choix en matière de maternité et contre la pauvreté.

### **Lyle Stewart a rencontré Maria Ednalva Bezerra pour *Perspectives CSN* :**

**L.S. : Pouvez-vous expliquer quelle approche adopte la CUT pour syndiquer les travailleuses du Brésil et quelles sont leurs principales revendications ?**

**M.E.B. :** En collaboration avec le mouvement des femmes, la CUT a été une pionnière pour les organiser. On pense que cette coopération est nécessaire pour porter les revendications particulières des femmes qui sont sur le marché du travail.

La première revendication concernait les garderies. Nous voulions obtenir une politique publique en matière de services de garde. Au sein même de la CUT, on a travaillé à la démocratisation des espaces de pouvoir afin

d'assurer une place aux femmes. Aujourd'hui, nos priorités sont de valoriser le travail des femmes et de chercher à atteindre l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Actuellement, bien qu'au Brésil les femmes soient plus scolarisées que les hommes, on constate un écart de 35 % entre le salaire des femmes et celui des hommes, en faveur de ces derniers.

Une autre bataille importante pour nous est la légalisation de l'avortement. Nos prochaines priorités seront le droit à des emplois stables, ainsi que les droits des gais et lesbiennes.

**L.S. : Est-il difficile de contrer le pouvoir de l'Église sur certaines questions au Brésil ?**

**M.E.B. :** L'Église a conservé un pouvoir important dans les institutions au Brésil. Ce pouvoir s'exprime surtout pour empêcher deux choses : en particulier l'union civile entre gais et lesbiennes, et aussi la loi sur l'avortement. L'Église s'occupe des questions sociales et son opinion est importante dans ce domaine.

Mais il existe un processus gouvernemental pour consulter les femmes au Brésil afin de déterminer les lignes directrices de certaines politiques. Ce processus, sous forme de conférences qui se déroulent tant au niveau municipal que national, a réuni plus de 120 000 femmes pour

débatte du droit à l'avortement. Ces conférences ont permis de faire valoir au gouvernement qu'il devait retirer toute la législation punitive sur l'avortement.

À partir de ces conférences, le gouvernement a institué une commission tripartite, incluant la société civile, le congrès national et les membres du cabinet. La commission a étudié la législation sur l'avortement et a élaboré un projet de loi. Celui-ci tend à décriminaliser l'avortement. Une fois cet objectif atteint, on procédera à la mise en place des modalités visant à faciliter l'accès à l'avortement au Brésil. Par ailleurs, comme c'est une année électorale, ce projet ne passera pas devant la chambre des députés immédiatement.



Photos : Michel Giroux

**L.S. : Les élections, cet automne, deviennent donc critiques...**

**M.E.B. :** Oui, cette année on élira le président, le vice-président, les gouvernements des États, la chambre des députés ainsi que les sénateurs. Imaginez-vous !

Notre stratégie consistera donc à mobiliser la société civile pour que l'année prochaine le projet de loi puisse enfin être approuvé.

**L.S. : Après l'élection du gouvernement de Lula, il y a quatre ans, les progressistes d'un peu partout dans le monde ont eu des attentes peut-être irréalistes à son égard. De façon concrète, est-ce que la vie s'est améliorée sous sa gouverne ?**

**M.E.B. :** Je crois que oui. J'estime que le peuple brésilien vit une situation différente de celle des années antérieures. C'est certain que le mouvement syndical a critiqué certaines politiques de ce gouvernement, mais on évalue qu'il a tout de même favorisé une plus grande inclusion sociale qui a contribué à améliorer la vie des personnes les plus pauvres au Brésil. Ainsi, les personnes qui vivent une situation de misère reçoivent maintenant un peu d'argent leur

permettant de se procurer un ou deux repas par jour.

Mais nous comprenons aussi que malgré ses efforts et sa politique d'inclusion sociale, ce gouvernement n'a pas encore été capable de transformer la qualité de vie de tout le monde.

**L.S. : Est-ce que la solidarité internationale est un outil important pour votre travail ?**

**M.E.B. :** Un des principes fondateurs de la CUT, c'est le principe de la solidarité internationale. La CUT est née avec une perspective d'intégration des peuples, surtout dans la zone des Amériques ; et dans une perspective de construire une solidarité internationale qui puisse contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des peuples du monde.

**L.S. : Est-ce que vous êtes optimiste ?**

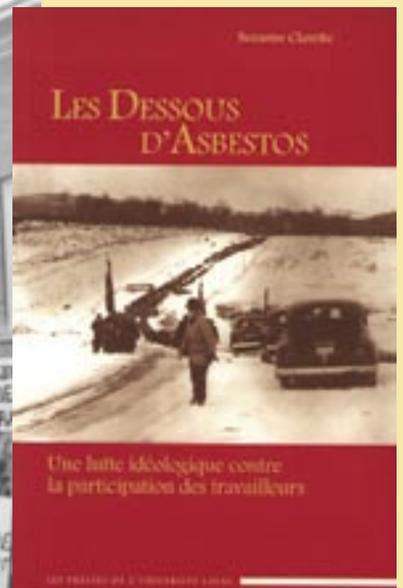
**M.E.B. :** Oui ! Je suis une personne très émotive. Mais j'ai une qualité qui est importante : je fais confiance à la nature humaine. Croire aux autres rend les gens optimistes. On donne le pain avec le sourire.



## Brésiliennes à la CSN

C'est à l'initiative des femmes de la CUT brésilienne que la CSN a reçu une délégation importante de militantes et de chercheuses, qui s'intéressent aux luttes sociales et syndicales pour l'avancement de la condition féminine. Pour l'occasion, le comité national de condition féminine de la CSN a participé à un minicolloque afin d'échanger avec elles sur diverses problématiques communes. Les sujets comme le travail productif et reproductif, les batailles pour les garderies ou encore contre la pauvreté ont animé ces deux journées intenses de réflexion. La délégation a aussi participé à une assemblée publique, organisée conjointement avec Alternatives, portant sur les enjeux liés à la prochaine campagne électorale au Brésil.

# Une lutte idéologique d'hier aux échos d'aujourd'hui



Suzanne Clavette,  
*Les dessous d'Asbestos*,  
Les Presses de l'Université Laval, 2005.



Photo : Archives CSN

Pendant longtemps, nous nous sommes laissé convaincre que, sous le règne de Maurice Duplessis, l'Église catholique faisait bloc pour soutenir ce régime. Pierre Elliott Trudeau y a fortement contribué dans son livre *La grève de l'amiante*, paru en 1956. Mais la lecture du livre de l'historienne Suzanne Clavette, *Les dessous d'Asbestos*, nous apprend qu'au contraire, une aile progressiste de cette Église a mené un combat acharné pour que les travailleurs occupent une plus grande place au sein des entreprises. Contre le gouvernement et contre le patronat. Un combat que la CSN a su reprendre une trentaine d'années plus tard.

Quand l'archevêque de Montréal, M<sup>gr</sup> Joseph Charbonneau, clame du haut de la chaire de la cathédrale, le 1<sup>er</sup> mai 1949 : « La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement, et quand il y a conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le devoir de l'Église d'intervenir », et qu'il ordonne des quêtes dans toutes les églises pour soutenir les grévistes de l'amiante, la guerre jusque-là larvée des éléments conservateurs contre les progressistes prend une nouvelle ampleur au sein de l'Église du Québec.

C'est cette tension que Suzanne Clavette met à jour dans un livre passionnant où apparaissent des données jusqu'ici ignorées ou alors trop peu connues. Une sourde lutte qui se soldera quelques années plus tard par la défaite des progressistes favorables à une plus grande

participation des travailleurs, face aux conservateurs prônant le corporatisme, une idéologie qui avait retrouvé la faveur de Rome. Le Vatican fut d'ailleurs un champ de bataille de première importance de cette lutte idéologique québécoise.

Prenant, en introduction, le contre-pied de la position de Trudeau, Suzanne Clavette soutient que la grève de l'amiante « fut intimement liée à la lutte idéologique en cours contre le mouvement de la réforme de l'entreprise, qu'elle a été le fait de syndiqués catholiques qui adhéraient à ces idées et que, à ce titre, elle est à inscrire dans l'histoire du catholicisme social québécois, du syndicalisme catholique et de la CSN ».

## Des hommes de valeur

Quelques figures se dégagent de ce portrait saisissant. On y découvre des hommes qui ont affiché leur solidarité avec les travailleurs en mettant leurs énergies au progrès de la classe ouvrière. Parmi ceux-là se démarquent l'évêque de Saint-Hyacinthe, M<sup>gr</sup> Gérard Douville, et surtout le président de la Conférence sacerdotale d'études sociales, M<sup>gr</sup> Jean-Charles Leclaire.

Ce regroupement de prêtres sociaux, dans lequel on retrouvait plusieurs aumôniers de la CTCC (devenue par la suite la CSN), a joué un rôle majeur dans les débats en forçant, par exemple, Maurice Duplessis à retirer son funeste *bill* 5, combattu par un front commun syndical à l'hiver 1949. C'est quelques jours après ce retrait forcé qu'éclatait la grève de l'amiante.

Deux ans plus tôt, au congrès de la CTCC, M<sup>gr</sup> Leclaire avait exposé clairement l'objectif poursuivi : « La promotion de la classe ouvrière comme groupe par la participation à la vie même de l'entreprise : c'est poser le problème de la participation à la propriété, aux bénéfices, à la gestion des entreprises. » Ce qui amène l'historienne à conclure que la CTCC s'engagea dès 1947 sur la voie de la réforme de l'entreprise.

C'est finalement autour d'une lettre pastorale intitulée *La condition ouvrière chrétienne*, en 1950, que se cristallisera le débat. L'auteur a mis la main sur la première version de cette lettre pastorale, dont la version définitive sera fortement édulcorée. Les nombreux voyages à Rome, en particulier ceux des émissaires de Duplessis et de l'évêque de Rimouski, M<sup>gr</sup> Georges Courchesne, auront finalement conduit à la victoire de la hiérarchie conservatrice inféodée à Maurice Duplessis. La nomination de Paul-Émile Léger, à Montréal, viendra quelques mois plus tard consacrer ce virage à droite de l'Église québécoise.

Michel Rioux

## L'invité François Saillant



Photo : Louise Leblanc

Originaire de la ville de Québec, vivant maintenant à Montréal, François Saillant est depuis 27 ans coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). En 2002, il a reçu le prix Droits et libertés de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

# Finie, la crise du logement ?

« La crise du logement est finie. » Cette affirmation, vous l'avez peut-être entendue au cours des derniers mois. Sinon, ça risque d'être le cas au cours de l'été. La crise du logement est-elle donc terminée, comme le prétendent les autorités politiques, les associations de propriétaires ou les grands médias ?

Il est vrai qu'il y a rarement eu autant de pancartes « À louer », depuis le début des années 2000, que cette année. Les taux de logements inoccupés ont grimpé à peu près partout au Québec, atteignant même 2 % dans l'agglomération montréalaise et 3,1 % dans celle de Gatineau. Ces deux régions étaient pourtant, jusqu'à récemment, parmi les plus durement touchées par la pénurie de logements locatifs.

Oui, davantage de logements sont à louer, mais encore faut-il se demander à quel prix et pour qui ?

## Encore moins de logements à bas loyer

Une famille de quatre personnes qui se cherche présentement un 5 ½ dans la région de Montréal risque fort de ne jamais trouver, à moins qu'elle ne soit capable de payer plus de 700 \$ par mois. Le taux d'inoccupation y est en effet de 0 % pour les appartements familiaux dont le loyer mensuel

est de moins de 500 \$ et de 0,4 % s'il se situe entre 500 \$ et 700 \$...

Cette famille rencontrerait le même type de difficultés si elle vivait dans les agglomérations de Québec, de Sherbrooke ou même de Gatineau, où les taux d'inoccupation des logements frôlent le 0 % pour ceux à bas loyer.

Comment expliquer ce phénomène ? Essentiellement par la manière dont le Québec est en train de sortir de la pénurie générale de logements. Ce ne sont pas des appartements à bas loyer que les constructeurs d'habitation bâtissent présentement, mais des logements chers, principalement destinés à des clientèles bien précises, comme celle des retraités à hauts revenus. De même, ce sont rarement des logements peu coûteux que les nombreux ménages locataires, qui ont eu accès à la propriété dans les dernières années, ont libérés, mais des appartements dont le loyer de plus en plus élevé les a finalement convaincus de devenir propriétaires.

La pénurie générale de logements a par ailleurs donné lieu à une véritable flambée des loyers. À Gatineau et à Montréal, le loyer moyen d'un 4 ½ a augmenté de pas moins de 21 % entre 2000 et 2005, pour atteindre 660 \$ par mois dans le premier cas et 616 \$ dans le second. À Québec, le même loyer a

augmenté de 20 %, à Sherbrooke de 16 % et à Trois-Rivières de 15 %. Pourtant, au moment du recensement de 2001, avant même ces augmentations brutales, 218 000 ménages locataires consacraient déjà plus de la moitié de leurs revenus en loyer, dont 111 000 qui y engloutissaient plus de 80 %.

## Une crise du logement à bas loyer

La crise du logement n'est donc pas terminée, en tout cas pas pour la grande majorité des locataires. Elle s'est plutôt transformée en une crise du logement à bas loyer, une crise qui, elle, ne se résorbera pas sans une intervention majeure de la part de tous les paliers de gouvernement.

Ne nous y trompons pas. Ce n'est pas le marché privé de l'habitation qui se mettra miraculeusement à construire ou à offrir du logement pour les ménages à revenus faible ou modeste, pour la bonne et simple raison qu'il y perdrait de l'argent. Ce rôle, il ne peut être assumé que par le logement social, sous la forme de coopératives d'habitation, de logements gérés par des organismes à but non lucratif et (il faut le rappeler après 12 ans d'absence de financement gouvernemental) de nouvelles habitations à loyer modique.

## Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information  
Michelle Filteau

### Coordination

Jacqueline Rodrigue  
jacqueline.rodrigue@csn.qc.ca

### Recherche et correction

Benoit Aubry, Lyne Beaulieu

### Rédaction

Benoit Aubry, Michel Crête, Roger Deslauriers, Michelle Filteau, Jean-Sébastien Marsan, Denise Proulx, Michel Rioux, Jacqueline Rodrigue, Yvan Sinotte, Lyle Stewart

### Conception graphique

Jean Gladu

### Soutien technique

Carole Archambault

### Photographie

Clément Allard, Alain Chagnon, Michel Giroux, Paul Labelle, Louise Leblanc, Sophie Marcoux, Presse canadienne, Jocelyn Riendeau, contributions militantes

### Caricatures

Boris

### Impression

Les syndiqué-es CSN de l'imprimerie Impart-Litho

### Distribution

Module de distribution de la CSN

### Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2006

Dépôt légal - Bibliothèque et archives Canada, 2006

Envoi de poste publication

n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

CSN, 1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5

# BONNES VACANCES

## AU MONT ORFORD

